

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT 2022  
DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4110-2019 Phase 2

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président  
Me LOUISE ROZON et  
Mme SYLVIE DURAND

RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 8 MARS 2022  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 11

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me PIERRE R. FORTIN et  
Me MARILOU LEFRANÇOIS  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL  
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat de l'Association québécoise de la production  
d'énergie renouvelable (AQPER);

Me ANTOINE BOUFFARD  
avocat de la Communauté maritime des Îles-de-la-  
Madeleine (CMIDLM);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY  
Avocats du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me JOCELYN OUELLETTE  
Avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
REPRÉSENTATIONS PAR Me SIMON TURMEL	9
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	57
REPRÉSENTATIONS PAR Me SYLVAIN LANOIX	76
REPRÉSENTATIONS PAR Me NICOLAS DUBÉ	81
REPRÉSENTATIONS PAR Me ANTOINE BOUFFARD	84
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	92
REPRÉSENTATIONS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY	95
REPRÉSENTATIONS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	99
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	103
RÉPLIQUE PAR Me SIMON TURMEL	111

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce huitième (8e)  
2 jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du  
8 huit (8) mars deux mille vingt-deux (2022) par  
9 visioconférence. Dossier R-4110-2019 Phase 2 :  
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
11 2020-2029 du distributeur.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont  
13 monsieur Jocelin Dumas, président de la formation,  
14 de même que maître Louise Rozon et madame Sylvie  
15 Durand.

16 Les avocats de la Régie sont maître Pierre R.  
17 Fortin et maître Marilou Lefrançois.

18 La requérante est Hydro-Québec Distribution  
19 représentée par maître Simon Turmel.

20 Les participants à la présente rencontre  
21 préparatoire sont :

22 Association hôtellerie Québec et Association  
23 restauration Québec représentées par maître Steve  
24 Cadrin;

25 Association québécoise des consommateurs

1 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie  
2 forestière du Québec représentés par maître Sylvain  
3 Lanoix;  
4 Association québécoise de la production d'énergie  
5 renouvelable représentée par maître Nicolas Dubé;  
6 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine  
7 représentée par maître Antoine Bouffard;  
8 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
9 représentée par maître André Turmel;  
10 Groupe de recommandations et d'actions pour un  
11 meilleur environnement représenté par maître  
12 Geneviève Paquet;  
13 Regroupement des organismes environnementaux en  
14 énergie représenté par maître Gabrielle Champigny;  
15 Regroupement national des conseils régionaux de  
16 l'environnement du Québec représenté par maître  
17 Jocelyn Ouellette;  
18 Regroupement pour la transition, l'innovation et  
19 l'efficacité énergétiques représenté par maître  
20 Dominique Neuman.

21 Nous demandons aux participants de bien  
22 vouloir s'identifier à chacune de leurs  
23 interventions pour les fins de l'enregistrement.  
24 Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci Madame Lebuis. Bonjour à tous. La Régie a  
3 convoqué la présente rencontre préparatoire par  
4 lettre en date du dix-huit (18) février dernier.

5 Comme l'avait déjà constaté madame Lebuis,  
6 notre greffière audiencière, ainsi que notre  
7 organisatrice dans Teams, alors si jamais vous  
8 éprouvez des ennuis techniques, je vous invite à  
9 communiquer par courriel avec madame Lebuis. Outre  
10 les avocats qui ont été mentionnés, la formation  
11 est accompagnée du chargé de projets Charles-  
12 Philippe St-Pierre et de l'analyste Daniel Mongeon.

13 Je vous donne quelques consigne en lien  
14 avec le déroulement de notre rencontre.

15 Nous demandons à ce que tous les micros  
16 demeurent fermés sauf lorsque l'un ou l'autre  
17 d'entre vous est invité à intervenir ou si vous  
18 souhaitez intervenir. Sachez que madame Lebuis peut  
19 en tout temps fermer tous les micros.

20 La rencontre est enregistrée. Tout comme  
21 pour les audiences en personne à la Régie, il est  
22 interdit de filmer la rencontre, de prendre des  
23 captures d'écran ou encore d'en enregistrer le  
24 contenu audio.

25 Alors, je vous rappelle brièvement le





1 Madeleine?

2 et deuxièmement :

3 - Le Distributeur dispose-t-il  
4 maintenant de toute l'information  
5 requise pour justifier cette  
6 stratégie.

7 Comme indiqué dans notre lettre du dix-huit (18)  
8 février, je propose que la rencontre débute par la  
9 présentation des réponses du Distributeur aux  
10 questions de la Régie et, par la suite, chacun des  
11 participants pourra faire part de ses commentaires  
12 à tour de rôle, par ordre alphabétique du nom de  
13 l'organisation qu'ils représentent.

14 Alors, s'il n'y a pas d'intervention  
15 préliminaire, nous serions prêts à entendre maître  
16 Turmel.

17 REPRÉSENTATIONS PAR Me SIMON TURMEL :

18 Oui. Bonjour Monsieur le Président. J'avais oublié  
19 d'ouvrir mon micro. Je crois que la pandémie n'a  
20 pas été assez longue.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ah! Oui.

23 Me SIMON TURMEL :

24 J'oublie certains, certains éléments de base. Donc,  
25 oui, bonjour Monsieur le Président. Bonjour

1 Mesdames les Régisseurs. Bonjour également au  
2 personnel de la Régie ainsi qu'à l'ensemble des  
3 intervenants. Donc, effectivement, donc on va  
4 suivre l'ordre des questions qui ont été posées.  
5 Bon, comme celles-ci ne sont pas numérotées, je  
6 voulais les lire préalablement, puis je pense que  
7 ça va faciliter aussi les choses au niveau de la  
8 lecture des notes sténographiques parce que j'ai vu  
9 monsieur Morin, donc je pense qu'il va y avoir des  
10 notes sténographiques pour cette rencontre  
11 préparatoire-là.

12 Donc, je vais lire les questions, puis  
13 après ça, je vais lire les réponses, effectivement,  
14 du Distributeur, à chacune de ces questions-là qui  
15 ont été posées.

16 Puis dans un second temps, bien, je vais  
17 vous entretenir sur le calendrier souhaité par le  
18 Distributeur pour le traitement de cette phase 2 du  
19 présent dossier.

20 Donc, j'espère qu'avec les différents  
21 éléments que je vais vous apporter ou avec les  
22 différents éclaircissements qui vont être apportés  
23 aujourd'hui, nous pourrons avoir une meilleure  
24 compréhension commune de la Demande que le  
25 Distributeur a formulée ou que le Distributeur

1 formule, à l'occasion de cette phase 2, facilitant,  
2 ainsi, du même coup, le déroulement de la phase 2  
3 du présent dossier.

4 Donc, commençons avec la partie 1,  
5 finalement, la portée de la Demande. Donc, la  
6 partie 1 de la liste de questions qui accompagnait  
7 la lettre du dix-huit (18) février.

8 Donc, la première question posée par la  
9 Régie, et je cite :

10 Veuillez préciser le but visé par la  
11 demande « de confirmer la justesse de  
12 la démarche entreprise à ce jour  
13 permettant d'identifier cette solution  
14 privilégiée, celle-ci devant être  
15 complétée à l'issue de  
16 l'avant-projet »?

17 Bon, le Distributeur rappelle tout d'abord qu'il a  
18 déposé sa preuve au mois d'octobre deux mille vingt  
19 et un (2021), dans le cadre de la phase 2 du  
20 dossier. Celle-ci, la preuve du Distributeur, fait  
21 état des nombreux travaux et analyses qui ont été  
22 effectués par le Distributeur afin d'identifier la  
23 solution privilégiée pour la source principale  
24 d'alimentation du réseau des Îles-de-la-Madeleine  
25 qui satisfait le mieux, finalement, aux quatre

1 critères qui guident le choix des solutions de  
2 conversion des réseaux autonomes aux énergies  
3 renouvelables. Donc, des critères que l'on avait  
4 discutés lors du Plan d'approvisionnement précédent  
5 et qui avaient été approuvés par la Régie dans sa  
6 décision D-2017-140.

7 La démarche du Distributeur, qui est  
8 décrite notamment à la section 2.1 de la pièce  
9 B-0204 puis les différentes analyses qui ont été  
10 effectuées ont permis, ici, ont servi à déterminer  
11 c'était quoi la stratégie de Transition Énergétique  
12 du réseau des Îles-de-la-Madeleine, pour sa source  
13 principale d'alimentation.

14 Donc, ce sont les assises, justement, que  
15 l'on retrouve dans la preuve, les assises de sa  
16 stratégie. Puis le Distributeur juge important que  
17 la Régie, ici, se prononce aussi sur la démarche  
18 qui est spécifique au réseau des Îles-de-la-  
19 Madeleine.

20 Donc, oui, c'est important d'obtenir,  
21 effectivement, une approbation de la démarche et  
22 donc, la solution privilégiée appropriée qui en  
23 découle, avant qu'un projet ne soit autorisé pour  
24 autorisation à la Régie par Hydro-Québec  
25 TransÉnergie, par le Transporteur, conformément à

1 l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

2           Donc, tout ça pour vous dire que le  
3 Distributeur estime, ici, compte tenu de la nature  
4 du dossier et de l'importance du dossier, mais  
5 également de son caractère, je vous dirais, unique,  
6 en plus des différentes demandes que la Régie a pu  
7 formuler, justement, à l'occasion de la phase 1,  
8 qui se sont traduites par différents compléments de  
9 preuve du Distributeur qu'il était pertinent, voire  
10 nécessaire, de présenter, en plus de la solution  
11 privilégiée, donc la solution privilégiée le  
12 raccordement, la démarche effectuée pour bien  
13 comprendre le cheminement du Distributeur.

14           Donc, en réponse à cette première question-  
15 là, je vous dirais que le but visé par la présente  
16 demande est donc d'examiner la démarche du  
17 Distributeur et la solution privilégiée.

18           C'est sur celle-ci, donc la démarche et la  
19 solution, que la Régie devra rendre sa décision et  
20 non pas sous les autres scénarios que les  
21 intervenants voudraient ou pourraient vouloir  
22 développer ou un autre projet qui ne serait pas  
23 celui préconisé par le Distributeur.

24           Deuxième question, c'est une question avec  
25 des sous-questions. Donc, on va peut-être la

1 numéroté, la question numéro 2 :

2 Veuillez préciser les implications  
3 de[...]

4 Et j'ouvre les guillemets :

5 [...]« confirmer la justesse de la  
6 démarche entreprise à ce jour »[...]

7 Je ferme les guillemets :

8 [...]notamment à l'égard des sujets  
9 suivants :

10 Première sous-question, 2.1 :

11 La demande du Distributeur porte-t-elle  
12 uniquement sur la démarche entreprise  
13 à ce jour ou également sur les étapes  
14 à venir? Dans ce dernier cas, veuillez  
15 préciser ces étapes.

16 En fait, la demande du Distributeur dans le cadre  
17 de la Phase 2 porte sur les démarches entreprises à  
18 ce jour, qui ont permis de déterminer la stratégie  
19 de transition énergétique du réseau des Îles-de-la-  
20 Madeleine. On a utilisé l'expression dans notre  
21 preuve « à ce jour », en fait cette expression-là  
22 ici constitue finalement une sorte de précision  
23 temporelle à l'effet que, juste pour préciser, à  
24 l'effet... pour préciser que les études d'avant-  
25 projet ne sont pas terminées. Mais les analyses

1 effectuées à ce jour permettent toutefois au  
2 Distributeur de confirmer que la stratégie  
3 privilégiée pour la source d'alimentation  
4 principale est celle d'un raccordement au réseau  
5 intégré.

6 Dans les étapes subséquentes, le  
7 Distributeur rappelle que le projet de raccordement  
8 devra éventuellement faire l'objet d'une demande de  
9 la part du Transporteur conformément à l'article 73  
10 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

11 Ensuite ce que j'appellerais la question  
12 2.2 ou la sous-question 2.2. Le... et je la lis :

13 Le Distributeur demande-t-il à la  
14 Régie de confirmer le résultat « de la  
15 démarche entreprise à ce jour »,  
16 c'est-à-dire de privilégier le  
17 raccordement des îles au moyen de  
18 câbles sous-marins via la Gaspésie et  
19 l'utilisation de la centrale de Cap-  
20 aux-Meules en gestion de pointe?

21 Je vais vous répondre « oui ». La démarche  
22 entreprise à ce jour par le Distributeur l'amène à  
23 privilégier le raccordement des Îles-de-la-  
24 Madeleine au réseau intégré comme solution pour la  
25 source principale d'alimentation du réseau dans le

1 cadre de la transition du réseau des Îles-de-la-  
2 Madeleine. Par conséquent, le Distributeur demande  
3 effectivement à la Régie de confirmer le résultat  
4 de sa démarche ou, dit autrement, d'approuver sa  
5 stratégie.

6 Question numéro 3, qui est également  
7 composée de sous-questions.

8 Le Distributeur demande-t-il à la  
9 Régie d'approuver une stratégie  
10 d'approvisionnement des Îles-de-la-  
11 Madeleine dans le présent dossier?

12 Là, je ne vous surprendrai pas avec ma réponse, la  
13 réponse va être « oui ». En fait, c'est d'ailleurs  
14 l'objet d'un plan d'approvisionnement en réseau  
15 autonome de faire confirmer par la Régie la ou les  
16 stratégies du Distributeur. Et par conséquent, de  
17 façon précise c'est l'objet de la demande du  
18 Distributeur ici en Phase 2 du Plan  
19 d'approvisionnement. D'ailleurs, dans sa décision  
20 procédurale D-2021-165 au paragraphe 25 la Régie  
21 indique ou précise que le sujet d'examen de la  
22 Phase 2 du présent dossier est la stratégie de  
23 conversion du réseau des Îles à des énergies  
24 renouvelables. Donc, par sa démarche et par les  
25 différentes analyses... et finalement la (COUPURE



1 DE SON) .

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je m'excuse, Maître Turmel, on vous avait perdu. Si  
4 vous voulez reprendre.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Parfait. Vous ne m'avez pas perdu depuis le début?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bien non. Non, non, non.

9 Me SIMON TURMEL :

10 O.K. O.K.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Disons les dix (10) dernières secondes.

13 Me SIMON TURMEL :

14 Les dix (10) dernières secondes. O.K. Donc en fait  
15 je vais recommencer. Pour être certain qu'on soit  
16 au même point, je vais recommencer cette  
17 question... je vais recommencer pour cette question  
18 3, donc la question :

19 Le Distributeur demande-t-il à la  
20 Régie d'approuver une stratégie  
21 d'approvisionnement des Îles-de-la-  
22 Madeleine dans le présent dossier?

23 Donc, la réponse à cette question c'est « oui ».

24 Puis comme je le mentionnais, c'est d'ailleurs  
25 l'objet d'un plan d'approvisionnement en matière de

1 réseau autonome, que de faire confirmer la ou les  
2 stratégies d'approvisionnement. Et par conséquent,  
3 c'est l'objet ici de la demande en phase 2 du  
4 Distributeur.

5           Donc, d'ailleurs c'est ça, je mentionnais  
6 également que... je rappelais que dans sa décision  
7 procédurale D-2021-165 au paragraphe 25 la Régie  
8 indiquait que le sujet d'examen de la phase 2 du  
9 présent dossier est la stratégie de conversion du  
10 réseau des Îles à des énergies renouvelables. Donc,  
11 par sa démarche puis par les différentes analyses  
12 qui ont été effectuées, réalisées à ce jour, le  
13 Distributeur est en mesure de confirmer que la  
14 stratégie de conversion aux énergies renouvelables  
15 du réseau des Îles est finalement la solution  
16 privilégiée, soit le raccordement au réseau intégré  
17 avec maintien de la centrale de Cap-aux-Meules pour  
18 les événements de gestion de pointe, ainsi que les  
19 indisponibilités du lien câblé.

20           Donc, dans la mesure où la Régie approuve  
21 la stratégie de conversion du réseau des Îles, elle  
22 confirme nécessairement que le raccordement au  
23 réseau intégré est approprié.

24           Ensuite, question 3.1, qui se trouve à être  
25 dans la section... dans l'affirmative. Est-ce

1 que... et je... et je lis la question ici :

2 Est-ce que le raccordement des Îles-  
3 de-la-Madeleine, au moyen de câbles  
4 sous-marins via la Gaspésie, et  
5 l'utilisation de la centrale de Cap-  
6 aux-Meules en gestion de pointe,  
7 constituent la pierre angulaire de  
8 cette stratégie d'approvisionnement?

9 Et quelles sont les autres composantes  
10 de cette stratégie?

11 La solution privilégiée de la stratégie de  
12 conversion aux énergies renouvelables pour les  
13 Îles-de-la-Madeleine est effectivement un  
14 raccordement par câble sous-marin en provenance de  
15 la Gaspésie, comme source principale d'alimentation  
16 du réseau.

17 Cette stratégie prévoit maintenir  
18 l'utilisation de la centrale de Cap-aux-Meules dans  
19 certaines circonstances. C'est peut-être ici que  
20 j'apporte une petite nuance par rapport à la  
21 formulation, soit « pour pallier l'alimentation  
22 électrique en cas d'indisponibilité ». Donc, c'est  
23 un élément, ici, assez important. Donc,  
24 l'indisponibilité du lien câblé. Et dans un  
25 deuxième temps, pour la gestion de la pointe.

1                   La Régie est rendue très floue à mon écran,  
2                   donc je ne sais pas si c'est moi qui vous perds ou  
3                   si vous êtes en train de me perdre.

4                   LE PRÉSIDENT :

5                   On vous entend très bien.

6                   Me SIMON TURMEL :

7                   Vous m'entendez très bien? Parfait, parfait.

8                   LE PRÉSIDENT :

9                   C'est la qualité de l'image, oui, qui semble...

10                  Me SIMON TURMEL :

11                  Tant que ce n'est que l'image, c'est correct. Donc,  
12                  tout ça pour vous dire que la source d'alimentation  
13                  principale du réseau des îles est l'objet de la  
14                  phase 2 du présent Plan d'approvisionnement.

15                  Prochaine sous-question, donc 3.2 :

16                                Le Distributeur a-t-il en main toutes  
17                                les informations nécessaires pour  
18                                justifier auprès de la Régie sa  
19                                stratégie d'approvisionnement des  
20                                îles-de-la-Madeleine?

21                  Oui, le Distributeur estime effectivement avoir  
22                  toutes les informations nécessaires pour justifier  
23                  sa stratégie, à ce stade, ainsi que la solution  
24                  privilégiée qui en découle.

25                  Donc, il est important de réitérer que

1 l'étude d'avant-projet viendra seulement confirmer  
2 la stratégie de conversion présentée à la Régie  
3 pour le réseau des Îles. Donc, l'étude d'avant-  
4 projet permettra de préciser la solution technique,  
5 les coûts, l'échéancier et l'acceptabilité sociale  
6 et environnementale afin de faire autoriser le  
7 projet selon les différentes instances  
8 réglementaires. On peut penser effectivement à la  
9 Régie, Pêches et Océans Canada et autres.

10 Il n'est toutefois pas utile d'attendre la  
11 fin de l'étude d'avant-projet et d'avoir tous les  
12 éléments en main, car, finalement, on ne parlerait  
13 plus dans un tel cas de stratégie de conversion aux  
14 énergies renouvelables, mais on serait plutôt  
15 quasiment à l'étape d'un projet d'investissement.

16 Dans ce cas précis, le projet  
17 d'investissement doit être présenté... ou être  
18 préalablement autorisé, conformément à l'article 73  
19 de la Loi, par le Transporteur, donc Hydro-Québec  
20 TransÉnergie.

21 Prochaine sous-question, la sous-question  
22 3.3 :

23 Une éventuelle confirmation par la  
24 Régie de « la justesse de la démarche  
25 entreprise à ce jour permettant

1 d'identifier cette solution  
2 privilégiée » constitue-t-elle, dans  
3 l'optique du Distributeur, une  
4 approbation de la stratégie  
5 d'approvisionnement pour les Îles-de-  
6 la-Madeleine?

7 Je vais vous répondre encore oui, car en confirmant  
8 la justesse de la démarche qui a permis  
9 d'identifier la solution privilégiée, la Régie  
10 confirme que la solution du raccordement au réseau  
11 intégré constitue la stratégie de transition du  
12 réseau des Îles, et donc, la stratégie  
13 d'approvisionnement de ce réseau.

14 Maintenant, passons à la question 4 :

15 Veuillez confirmer ou infirmer que  
16 seuls les scénarios S-3, S-6 et S-15  
17 ont été retenus pour les analyses  
18 complémentaires.

19

20 Réponse très courte, le Distributeur le confirme.

21 Question 5 :

22 Veuillez préciser si les scénarios S-6  
23 et S-15 constituent une stratégie  
24 d'approvisionnement alternative qui  
25 contribue à gérer les risques associés



1 analyses complémentaires des scénarios S-3, donc le  
2 scénario S-3 c'est le raccordement PGDP. S-15, JNLR  
3 plus des éoliennes ont été réalisés car ces  
4 scénarios ont été jugés plus prometteurs que les  
5 autres à l'égard de la démarche qui vise l'atteinte  
6 des quatre critères qui guident la conversion des  
7 réseaux autonomes vers des énergies plus vertes.

8 Quant au scénario 6, S-6, JNLR, il a été  
9 ajouté aux analyses complémentaires pour évaluer  
10 distinctement l'impact de l'utilisation d'un  
11 combustible carboneutre.

12 Donc, à la suite de l'ensemble des analyses  
13 complémentaires effectuées par le Distributeur, le  
14 scénario S-3 est ressorti de nouveau comme le  
15 scénario privilégié et comme finalement constituant  
16 la solution privilégiée pour le Distributeur pour  
17 sa stratégie de conversion et d'alimentation du  
18 réseau des îles à des énergies renouvelables.

19 Ensuite, question 6.

20 Le cas échéant, veuillez préciser les  
21 motifs qui justifient ou justifient  
22 que les scénarios alternatifs  
23 encore une fois on réfère à S6 et S15,  
24 ne font pas l'objet d'une étude  
25 d'avant-projet.



1 En fait, le but, l'objectif de la réalisation de  
2 l'étude d'avant-projet c'est de préciser davantage  
3 la solution technique. Donc, par exemple, penser  
4 aux équipement requis, à la disponibilité sur le  
5 marché, les coûts et l'échéancier du projet, ainsi  
6 qu'identifier les préoccupations et les mesures  
7 d'atténuation pour confirmer l'acceptabilité  
8 sociale et environnementale.

9 Une telle étude d'avant-projet requiert  
10 temps, énergie et argent. Donc, beaucoup de  
11 ressources.

12 La Régie a déjà d'ailleurs reconnu dans  
13 différentes décisions qu'un avant-projet finalement  
14 fait partie intégrante d'un projet. Donc, il ne  
15 s'agit pas ici d'études exploratoires. On est  
16 rendus plus loin au niveau de la démarche.

17 On comprend donc qu'il ne pourrait y avoir  
18 plus d'un projet à la fois et a fortiori plus  
19 qu'une étude d'avant-projet réalisée en même temps.

20 Maintenant, on est rendus à la partie 2 des  
21 questions. Donc, la question numéro 7.

22 Veuillez préciser

23 enfin ici c'est le préambule de la série de  
24 questions 7,

25 la nature et la portée de l'avant-

1                                   projet.

2           Notamment 7.1 :

3                                   L'avant-projet porte-t-il uniquement  
4                                   sur le raccordement des Îles par  
5                                   câbles sous-marins via la Gaspésie ou  
6                                   inclut-il la réfection de la centrale  
7                                   de Cap-aux-Meules qui atteint la fin  
8                                   de sa vie utile vers 2035.

9           Et à la question c'était également précisé que la  
10           mise en service de la centrale avait eu lieu en mil  
11           neuf cent quatre-vingt-onze (1991).

12                                  L'étude d'avant-projet porte uniquement sur  
13                                  le raccordement des Îles au réseau intégré et non  
14                                  pas sur la réfection de la centrale de Cap-aux-  
15                                  Meules.

16                                  Ce qui est plutôt à préciser c'est que  
17                                  nulle part dans sa preuve en phase 2 il n'est  
18                                  question d'une réfection de la centrale ou encore  
19                                  de fin de vie utile de la centrale.

20                                  Le Distributeur a tenu compte naturellement  
21                                  dans ses scénarios que des investissements seraient  
22                                  requis à la centrale pour maintenir sa pérennité.  
23                                  Donc, par exemple, on peut penser au maintien des  
24                                  systèmes auxiliaires, bâtiments, remplacement de  
25                                  groupes moteurs actuels, requis pour certains

1 scénarios et dont la date de remplacement peut  
2 varier selon les scénarios.

3 On précise par ailleurs qu'aucun scénario  
4 dans la preuve, aucun des dix-sept (17) scénarios,  
5 ne prévoit le remplacement des groupes moteurs en  
6 deux mille trente-cinq (2035). Et dans le cas de la  
7 solution privilégiée qui prévoit une utilisation,  
8 finalement, considérablement réduite des groupes  
9 moteurs, il n'y a aucune fin de vie utile qui est  
10 considérée.

11 En fait, l'avant-projet comprendra donc  
12 l'étude des travaux qui sont nécessaires aussi pour  
13 la conversion de la centrale à son nouveau rôle,  
14 donc on passe d'une centrale qui sert, finalement,  
15 en base à une centrale qui va servir au nouveau  
16 rôle de GDP, plus pallier aux indisponibilités.  
17 Donc, le Distributeur a tenu compte d'une  
18 évaluation paramétrique de ces investissements  
19 nécessaires à la conversion de la centrale à son  
20 nouveau rôle... nouveau rôle dans son analyse  
21 économique.

22 Ensuite question 7.2 :

23 Est-ce que l'avant-projet ne vise que  
24 le scénario privilégié?

25 C'est une question qui recoupe peut-être la

1 question 6, mais la réponse est... la réponse est  
2 oui.

3 Ensuite, 7.3 :

4 Préciser la portée du  
5 « dimensionnement du scénario  
6 retenu », en fait, « dimensionnement  
7 du scénario retenu » étant entre  
8 guillemets, à la suite de  
9 l'avant-projet.

10 On comprend ici que c'est une question qui  
11 est en lien avec la pièce B-0204, page 11, et de  
12 façon plus particulière les lignes 9 à 15. L'idée  
13 ici étant que des hypothèses ont été prises pour  
14 l'analyse des scénarios, toutefois la disponibilité  
15 des équipements sur le marché pourrait avoir un  
16 impact sur les dimensions finales du scénario.  
17 Donc, ici dans le cadre de la solution privilégiée,  
18 le « dimensionnement du scénario... », la portée du  
19 « dimensionnement du scénario retenu » portera sur  
20 la capacité des câbles sous-marins et  
21 sous-terrains, la capacité, le raccordement et  
22 l'architecture des postes convertisseurs, ainsi que  
23 les différents équipements nécessaires pour assurer  
24 un raccordement fiable au réseau du Transporteur.

25 Nous sommes rendus à la question 7.4 :

1 Préciser le lien ou, selon le cas, la  
2 différence entre cette étude  
3 d'avant-projet et l'avant-projet que  
4 le Distributeur a demandé au  
5 Transporteur de réaliser ainsi que  
6 leur lien, le cas échéant, avec les  
7 études prévues aux Tarifs et  
8 conditions des services de transport  
9 d'Hydro-Québec, dont l'étude d'impact  
10 visée à leur article 40.1, dans  
11 l'éventualité où le scénario du  
12 raccordement soit jugé approprié par  
13 la Régie aux fins de l'approbation de  
14 la stratégie d'approvisionnement des  
15 Îles-de-la-Madeleine.

16 Bon, c'est sûr je veux ici éviter d'ajouter de  
17 la... de la confusion, mais de façon globale, on va  
18 parler de l'avant-projet de la solution  
19 privilégiée, donc l'avant-projet de façon  
20 parapluie, mais oui, effectivement, il y a des...  
21 ce qu'on pourrait dire, des parties d'avant-projet  
22 qui relèvent davantage du Transporteur et d'autres  
23 du Distributeur. Pour ceux du Distributeur, tout à  
24 l'heure j'ai fait référence à la question de  
25 l'avant-projet pour les travaux nécessaires pour

1 convertir la centrale à son nouveau rôle.

2 En ce qui concerne la question 7.4 de façon  
3 précise, on comprend ici que cette question vise  
4 l'étude d'avant-projet ou simplement l'avant-projet  
5 en cours de réalisation que le Distributeur a  
6 demandé au Transporteur. Donc, plus les aspects  
7 « transport ».

8 L'étude d'impact qui est visée ou qui est  
9 mentionnée à l'article 40.1 des Tarifs de  
10 transport... des Tarifs et conditions des services  
11 de transport est une étape qui précède un  
12 avant-projet. Une étude d'avant-projet – une étude  
13 d'impact, plutôt – vise à déterminer parmi les  
14 différents scénarios possibles, la meilleure  
15 solution qui permet de répondre à la demande d'un  
16 client du Transporteur, en l'occurrence ici, le  
17 Distributeur. Un avant-projet, qu'on appelle aussi  
18 parfois une étude d'avant-projet, vise ainsi à  
19 approfondir la solution retenue au terme de l'étude  
20 d'impact.

21 Donc, l'étude d'avant-projet permet de  
22 préciser les travaux à réaliser sur le réseau de  
23 transport, leurs coûts et l'échéancier de  
24 réalisation, et au terme de l'avant-projet, une  
25 décision doit être prise de passer ou non en phase

1 projet.

2 Question 8 :

3 Veuillez préciser les étapes à venir  
4 de l'étude d'avant-projet et leur  
5 échéancier.

6 Donc, en date d'aujourd'hui, les prochaines étapes  
7 et l'échéancier, je vais vous les citer : dans un  
8 premier temps, la poursuite des échanges avec les  
9 communautés, donc, ça c'est une étape qui se fait  
10 en continu.

11 Également toute la question d'évaluation  
12 des impacts environnementaux. Ça c'est prévu pour  
13 le deuxième trimestre de deux mille vingt-deux  
14 (2022).

15 Les choix technologiques, dimensionnement  
16 du scénario, également deuxième trimestre de deux  
17 mille vingt-deux (2022).

18 Le raffinement des estimations en fonction  
19 des choix technologiques et du dimensionnement du  
20 scénario. On parle du troisième trimestre de deux  
21 mille vingt-deux (2022).

22 Ensuite, la série de questions, non, en  
23 fait la question 9, il y a une seule question. À 9,  
24 il n'y a pas de sous-question.

25 Le Distributeur indique dans sa preuve

1 que ce n'est qu'à la fin de l'avant-  
2 projet qu'il sera en mesure de  
3 confirmer la solution technologique  
4 qui sera implantée. Dans ce contexte,  
5 veuillez préciser si le scénario  
6 privilégié par le Distributeur  
7 constitue un scénario définitif ou si  
8 l'étude d'avant-projet, dont la  
9 complétion est prévue pour le début de  
10 l'année 2023, pourrait éventuellement  
11 le conduire à privilégier un autre  
12 scénario?

13 Tel que mentionné à même l'extrait que l'on  
14 retrouve à la question, ce n'est qu'à la fin de  
15 l'avant-projet que le Distributeur sera en mesure  
16 de confirmer la solution technologique qui sera  
17 implantée. La complétion de l'étude d'avant-projet  
18 pourrait effectivement conduire à privilégier un  
19 autre scénario. Cet autre scénario qui serait alors  
20 privilégié devrait toutefois faire l'objet d'une  
21 nouvelle étude d'avant-projet. Naturellement, si la  
22 stratégie privilégiée pour la conversion des îles  
23 devait changer, une fois l'étude d'avant-projet  
24 complétée, la Régie en serait informée.

25 Question 10 :



1                   Veillez préciser quand, et de quelle  
2                   manière, le Distributeur informera la  
3                   Régie des résultats de l'étude  
4                   d'avant-projet et les impacts de cette  
5                   dernière sur la stratégie  
6                   d'approvisionnement des Iles-de-la-  
7                   Madeleine.

8                   Dans la mesure où la complétion de l'étude d'avant-  
9                   projet permet de confirmer la solution privilégiée,  
10                  l'étape réglementaire suivante sera la demande  
11                  d'autorisation du Transporteur.

12                  La portée du projet déposée pour  
13                  autorisation contiendra les résultats de l'avant-  
14                  projet. Donc, il s'agira de facto d'une  
15                  démonstration que la solution privilégiée demeure,  
16                  tenant compte, le cas échéant, des commentaires que  
17                  la Régie aura pu émettre à l'occasion de la  
18                  présente phase 2.

19                  Un suivi de l'état d'avancement de la  
20                  stratégie de transition énergétique des Îles-de-la-  
21                  Madeleine et le cas échéant, de sa mise à jour,  
22                  sera également fait à l'occasion du prochain plan  
23                  d'approvisionnement dont le dépôt est prévu vers le  
24                  premier (1er) novembre, comme le Distributeur le  
25                  fait pour l'ensemble des réseaux autonomes.

1 Question 11 :

2 Veuillez préciser si le Distributeur a  
3 l'intention de consulter des  
4 populations et des intervenants autres  
5 que ceux des Îles-de-la-Madeleine, et  
6 on donne comme exemple La Gaspésie.

7 Ici, c'est important de rappeler qu'Hydro-Québec a  
8 déjà procédé à de très larges consultations qui  
9 n'étaient pas limitées à la population et aux  
10 intervenants des Îles-de-la- Madeleine.

11 Dans le cadre de la démarche présentée dans  
12 sa preuve donc à B-0204, Hydro a réalisé une  
13 consultation ouverte à tous et a rencontré diverses  
14 parties prenantes des Îles-de-la-Madeleine et du  
15 Québec.

16 Donc, voici d'ailleurs une liste des  
17 principaux moyens de consultation et des parties  
18 prenantes visées, donc, qui ont été consultées,  
19 donc : la consultation en ligne à tous, le sondage  
20 téléphonique spécifique à la communauté maritime  
21 des Îles, les différentes rencontres avec les élus.  
22 Quand on parle des élues, on parle du député des  
23 Îles, municipalités, des élus municipaux, mairesse  
24 de Grosse Île, le maire des Îles-de-la-Madeleine,  
25 ministre de l'Énergie et des ressources naturelles.

1 Également, les différentes rencontres avec les  
2 groupes environnementaux locaux. L'Association  
3 madelinienne pour la sécurité énergétique et  
4 environnementale. Le Comité ZIP, je ne sais pas ce  
5 que l'acronyme veut dire mais des îles. Le Comité  
6 Attention Fragîles, avec ici le « Î » avec un  
7 accent circonflexe, donc Fragîles, la Société de  
8 conservation de la nature des Îles-de-la-Madeleine.

9 Il y a également, des rencontres avec des  
10 groupes environnementaux nationaux, l'AQLPA,  
11 Équiterre, la Fondation David Suzuki, Greenpeace,  
12 Nature Québec. Des rencontres avec des experts  
13 techniques par la Régie intermunicipale de  
14 l'énergie Gaspécie Îles-de-la-Madeleine, Direction  
15 de l'urbanisme de la Municipalité des Îles, firmes  
16 d'ingénierie.

17 Et il y a eu également des rencontres avec  
18 d'autres acteurs du milieu. On parle du Bureau  
19 régional de coordination gouvernementale des Îles-  
20 de-la-Madeleine qui, je crois, relève du Ministère  
21 des Affaires municipales et de l'Habitation.

22 On parle aussi, également, du Forum des  
23 partenaires de la communauté maritime des Îles. Et  
24 il y a eu une présentation à la Conférence  
25 administrative régionale des Îles-de-la-Madeleine.

1                   Également, rencontres avec différents  
2 groupes dans le cadre du processus de consultations  
3 réglementaires d'Hydro-Québec.

4                   Donc, dans le cadre de l'avant-projet du  
5 raccordement par câbles sous-marins, d'autres  
6 consultations ont eu lieu et se poursuivent, en  
7 plus de celle que j'ai mentionnées précédemment.  
8 Donc, plus précisément, parmi les parties  
9 prenantes, on parle des administrations  
10 municipales. Donc, Communauté maritime des Îles-de-  
11 la-Madeleine, Municipalités des Îles-de-la-  
12 Madeleine, Municipalités de Grosse-Île, Ville de  
13 Percé, MRC du Rocher-Percé.

14                   Des associations de pêcheurs des Îles-de-  
15 la-Madeleine ainsi que de la Gaspésie. Des  
16 organismes du secteur des pêcheries. Donc, on parle  
17 de Merinov, de l'École des pêches et de  
18 l'aquaculture du Québec.

19                   Des ministères provinciaux et fédéraux,  
20 donc MTQ, Pêches et Océans Canada, MAPAQ, Ministère  
21 de l'Énergie et des Ressources naturelles,  
22 Transport Canada, Bureau régional de coordination  
23 gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine.

24                   On parle du député provincial de Gaspé,  
25 député provincial des Îles-de-la-Madeleine et

1 député fédéral de Gaspésie Îles-de-la-Madeleine,  
2 Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine.

3 On parle de Nergica, du Réseau intégré de  
4 communications des Îles-de-la-Madeleine, le RICEIM,  
5 de différents groupes environnementaux locaux, donc  
6 l'Association Madelinienne pour la Sécurité  
7 Énergétique et Environnementale, le comité ZIP des  
8 îles, Attention Fragîles, différentes communautés  
9 autochtones de Gespeg, Gesgapegiag, Gestogouche et  
10 Première Nation Malécite de Viger.

11 Puis tout en poursuivant le dialogue avec  
12 les parties prenantes que je viens de mentionner,  
13 Hydro-Québec prévoit également rencontrer les  
14 parties prenantes, certaines autres parties  
15 prenantes, au cours des prochains mois. Donc,  
16 l'Association des pêcheurs des provinces maritimes  
17 et les communautés autochtones des provinces  
18 maritimes.

19 Donc, toute cette énumération, en réponse à  
20 votre question pour vous dire que les consultations  
21 ont déjà une portée très large qui ne se limite pas  
22 aux populations ainsi qu'aux intervenants des Îles-  
23 de-la-Madeleine.

24 Question numéro 12 :

25 Veuillez préciser l'échéancier prévu

1                                   pour la conversion du réseau des îles-  
2                                   de-la-Madeleine.

3           En date d'aujourd'hui, l'échéancier prévu est le  
4           suivant. Dépôt du dossier du Transporteur à la  
5           Régie et fin de l'avant-projet, on parle du  
6           quatrième trimestre de la présente année, donc  
7           quatrième trimestre de deux mille vingt-deux  
8           (2022).

9                                   Sécurisation de l'approvisionnement, câbles  
10           et convertisseurs, deuxième trimestre de l'an  
11           prochain. Deuxième trimestre de deux mille vingt-  
12           trois (2023).

13                                   La phase d'obtention des différentes  
14           autorisations nécessaires. On parle entre deux  
15           mille vingt-deux (2022) et deux mille vingt-quatre  
16           (2024). Donc, à différents moments durant ces  
17           années-là.

18                                   La phase Construction, deux mille vingt-  
19           quatre (2024) à deux mille vingt-sept (2027). Et la  
20           phase, en fait, et la mise en service prévue pour  
21           deux mille vingt-sept (2027).

22                                   Cette dernière question permet une belle  
23           liaison avec le deuxième aspect des questionnements  
24           de la Régie, soit l'échéancier souhaité par le  
25           Distributeur.

1 Dans sa correspondance, ici, la Régie a  
2 mentionné deux options possibles, donc l'option 1,  
3 poursuivre l'examen, dans le cadre de la présente  
4 phase du dossier, donc la Phase 2 du Plan  
5 d'approvisionnement actuel ou l'option 2, reporter  
6 l'examen au prochain plan d'approvisionnement du  
7 Distributeur.

8 Il faut comprendre, ici, que pour le  
9 Distributeur mais pour Hydro-Québec, la transition  
10 énergétique des Îles-de-la-Madeleine c'est un  
11 projet important. C'est un projet structurant. Puis  
12 on se rappelle également, puis c'est mentionné dans  
13 la preuve avec le chiffre exact, le chiffre précis,  
14 que la centrale de Cap-aux-Meules représente près  
15 du tiers des émissions de GES d'Hydro-Québec dans  
16 son ensemble.

17 La solution privilégiée par le  
18 Distributeur, qui consiste à un raccordement au  
19 réseau intégré via la Gaspésie, vise une mise en  
20 service en deux mille vingt-sept (2027). C'est ce  
21 qui est indiqué dans sa preuve déposé au mois  
22 d'octobre deux mille vingt et un (2021). C'est des  
23 objectifs ambitieux, mais afin qu'un tel objectif  
24 puisse réussir il y a plusieurs étapes préalables à  
25 compléter et chacune de ces étapes est nécessaire

1           justement pour pouvoir passer à l'étape  
2           subséquente.

3                       Un report de la phase 2 à l'occasion du  
4           prochain plan d'approvisionnement n'est pas  
5           souhaitable pour le Distributeur et aurait des  
6           conséquences importantes sur le projet. Un tel  
7           report décalerait au minimum d'un an l'étude du  
8           dossier et décalerait d'autant, voire plus, les  
9           différentes étapes subséquentes, dont la mise en  
10          service du projet. Donc, de façon concrète un tel  
11          report retarderait le dépôt de la demande  
12          d'autorisation du projet du Transporteur, selon  
13          l'article 73 de la Loi sur la Régie, retarderait  
14          ainsi la possibilité de sécuriser  
15          l'approvisionnement des câbles et des  
16          convertisseurs.

17                      À cet effet, c'est important de souligner  
18          qu'il y a peu de fournisseurs pour ces équipements  
19          et que la demande est très forte au niveau mondial.  
20          Donc, un tel report viendrait accroître de façon  
21          substantielle le risque sur le plan des coûts,  
22          ainsi que les échéanciers de réalisation, donc un  
23          risque d'augmentation des prix des câbles par  
24          l'effet du temps. Ça retarderait également les  
25          efforts de décarbonation, donc je l'ai mentionné il



1 y a quelques secondes, la centrale est responsable  
2 de plus de trente pour cent (30 %) des émissions de  
3 GES d'Hydro-Québec.

4 Ça viendrait également compromettre les  
5 démarches d'Hydro-Québec pour la possibilité  
6 d'obtenir une subvention de la part du gouvernement  
7 fédéral dans le cadre du Programme  
8 d'infrastructures Investir dans le Canada - donc,  
9 c'est c'est le nom du programme - volet  
10 Infrastructure verte de l'entente bilatérale  
11 intégrée. Pour l'admissibilité à ce programme de  
12 subvention, le projet doit être achevé de manière  
13 substantielle en deux mille vingt-sept (2027).  
14 Donc, je pense que c'est important de ne pas priver  
15 la clientèle de la possibilité d'obtenir une telle  
16 subvention. Donc, tout ça pour vous dire qu'un  
17 report de la présente phase n'est pas une approche  
18 souhaitée ni favorisée par le Distributeur.

19 Donc, comme je le mentionnais, la solution  
20 privilégiée par le Distributeur, le raccordement,  
21 implique un certain nombre d'étapes pour être en  
22 mesure d'atteindre une mise en service en deux  
23 mille vingt-sept (2027). Il y a deux dossiers à la  
24 Régie... deux dossiers en séquence à la Régie, qui  
25 sont très importants pour la suite des choses.

1           Donc, le présent dossier pour faire approuver la  
2           stratégie de transition énergétique des îles, qui  
3           est vitale justement afin de déterminer si le  
4           Distributeur est sur le bon chemin. Puis par la  
5           suite il y aura, une fois la décision rendue, il y  
6           aura un autre dossier très important alors que le  
7           Transporteur déposera sa demande d'autorisation en  
8           vertu de l'article 73.

9                       Or, ce dossier du Transporteur est  
10           nécessairement tributaire de la décision de la  
11           Régie portant sur la phase 2, d'où la nécessité  
12           d'avoir... avant de déposer la demande  
13           d'autorisation du Transporteur, de savoir si la  
14           Régie approuve la stratégie du Distributeur à  
15           l'occasion de la présente phase.

16                      Je ne vous le cacherai pas, le Distributeur  
17           a déposé sa preuve le vingt-neuf (29) octobre deux  
18           mille vingt et un (2021) avec en tête un  
19           cheminement d'un dossier qui pourrait prendre à peu  
20           près un an. Ça correspond d'ailleurs toujours à  
21           l'échéancier souhaité, soit une décision qui  
22           pourrait être rendue au courant de l'automne deux  
23           mille vingt-deux (2022).

24                      Puis en fonction de cette décision qui  
25           serait alors rendue, bien la demande d'autorisation

1 du Transporteur pourra être déposée vers la fin...  
2 vers la fin de l'année, idéalement on parle vers le  
3 mois de novembre, pour une décision quelques mois  
4 plus tard en première partie de l'année deux mille  
5 vingt-trois (2023).

6 Donc, c'est vraiment l'obtention de cette  
7 dernière décision, celle du Transporteur, qui va  
8 permettre de sécuriser les approvisionnements pour  
9 les équipements nécessaires à la réalisation du  
10 projet, pour une mise en service au courant de deux  
11 mille vingt-sept (2027).

12 Donc, le Distributeur préconise un  
13 processus et un échéancier qui pourrait être celui  
14 finalement qui ressemble à celui finalement de la  
15 décision D-2021-165, en tenant compte  
16 naturellement... en tenant compte du décalage qui  
17 est induit par la présente rencontre préparatoire  
18 qui se tient aujourd'hui. Donc, ceci complète mes  
19 représentations, Monsieur le Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Turmel. On... alors je suggérerais à  
22 tout le monde qu'on prenne un pause de peut-être  
23 quinze (15) minutes, puis on vous revient tout de  
24 suite après.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Parfait. Bien, merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc, à dix heures (10 h), on se revoit à dix  
5 heures (10 h). Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LE PRÉSIDENT :

10 Re-bonjour à tous. Alors, nous allons avoir  
11 quelques questions de précision pour maître Turmel,  
12 Madame Durand.

13 Mme SYLVIE DURAND :

14 Oui. Bonjour, Maître Turmel.

15 Me SIMON TURMEL :

16 Bonjour.

17 Mme SYLVIE DURAND :

18 J'aurais une question. Je voulais juste confirmer  
19 ma compréhension avec vous.

20 Dans la liste des conséquences que vous  
21 avez énumérées pour... dans l'éventualité d'un  
22 report de l'examen du dossier dans le cadre du  
23 prochain plan d'appro, vous n'avez pas nommé, là-  
24 dedans, que la centrale pourrait ne pas répondre,  
25 si c'était retardé d'un an ou deux, aux besoins en

1           électricité des gens des îles-de-la-Madeleine. Est-  
2           ce que j'ai bien compris?

3           Me SIMON TURMEL :

4           Effectivement, je ne l'ai pas mentionné. Sauf  
5           erreur, il n'y a pas d'enjeu à ce niveau-là. En  
6           fait, sur la capacité à répondre à la demande. Il  
7           n'y a pas d'enjeu à ce niveau-là.

8           Mme SYLVIE DURAND :

9           Parfait. Merci, c'est tout.

10          LE PRÉSIDENT :

11          Maître Rozon?

12          Me LOUISE ROZON :

13          Oui, bonjour, Maître Turmel, Louise Rozon pour La  
14          Formation.

15          Me SIMON TURMEL :

16          Bonjour.

17          Me LOUISE ROZON :

18          Écoutez, j'aimerais clarifier, peut-être, dans  
19          l'échéancier que vous avez mentionné en ce qui est  
20          des prochaines étapes.

21          Me SIMON TURMEL :

22          Oui?

23          Me LOUISE ROZON :

24          Vous avez parlé d'un dépôt, bon, d'une décision  
25          souhaitée dans le cadre de la phase 2 du présent

1 dossier, à l'automne vingt-vingt-deux (2022) et qui  
2 serait suivie d'une demande d'autorisation du  
3 Transporteur, donc au quatrième trimestre de vingt-  
4 vingt-deux (2022).

5 Me SIMON TURMEL :

6 Oui.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Et alors que les résultats de l'avant-projet seront  
9 disponibles au début de vingt-vingt-trois (2023).  
10 J'aimerais juste concilier comment une demande  
11 d'autorisation pourrait être déposée par le  
12 Transporteur, alors que les résultats de l'étude  
13 d'avant-projet ne seraient pas encore connus?

14 Me SIMON TURMEL :

15 Bien, en fait, je pense que c'est quelque chose  
16 d'assez courant, justement, dans les dossiers, dans  
17 les demandes d'investissements.

18 Ça fait longtemps que je n'en ai pas  
19 faites, mais c'est quand même quelque chose d'assez  
20 courant où il y a certains travaux qui ne sont pas  
21 terminés, puis il y a certaines données qui sont  
22 pas encore tout à fait présentes, mais que le  
23 dossier soit néanmoins déposé.

24 Donc, c'est quand même... Je pense que  
25 c'est tout à fait conciliable, justement, ici, dans

1 la séquence des événements. Puis regardez, c'est  
2 sûr que déjà rendu en novembre, décembre deux mille  
3 vingt-deux (2022), il va y avoir déjà beaucoup...

4 Le dossier n'a pas arrêté. Les travaux  
5 d'avant-projet puis tout, ça n'a pas arrêté, le  
6 temps que la Régie rende sa décision.

7 Donc, en fait... Puis on parlait de  
8 l'échéancier... C'est ça, on me rappelle à l'ordre.  
9 Notre échéancier, on parle du quatrième trimestre  
10 deux mille vingt-deux (2022) pour la fin de  
11 l'avant-projet.

12 C'est ça, on parle du quatrième trimestre  
13 deux mille vingt-deux (2022) pour la fin de  
14 l'avant-projet dans l'échéancier. Donc,  
15 effectivement, heureusement qu'on me rappelle à  
16 l'ordre.

17 Donc, je pense que tout est cohérent, ici,  
18 puis tout est compatible dans la séquence des  
19 événements, là.

20 Me LOUISE ROZON :

21 O.K. Peut-être qu'à certains endroits, vous avez  
22 parlé de début deux mille vingt-trois (2023), mais  
23 ce n'est pas grave. On comprend que, peut-être, que  
24 ça...

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Bien, en fait, c'est plus...

3 Me LOUISE ROZON :

4 C'est une des étapes qui serait... Oui?

5 Me SIMON TURMEL :

6 Ce que j'ai parlé, en deux mille vingt-trois  
7 (2023), c'est vraiment la sécurisation de  
8 l'approvisionnement des câbles et des  
9 convertisseurs.

10 Me LOUISE ROZON :

11 O.K. Euh...

12 Me SIMON TURMEL :

13 Ça, je l'ai mentionné, justement, au deuxième  
14 trimestre de deux mille vingt-trois (2023) pour cet  
15 élément.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Parfait. Donc, on comprend bien que votre demande  
18 pour la phase 2 consiste à demander, dans le fond,  
19 à la Régie, d'approuver la stratégie  
20 d'approvisionnement aux Îles-de-la-Madeleine qui  
21 consiste à un projet de raccordement.

22 Et est-ce que cette demande, finalement,  
23 considérant que les résultats de l'étude d'avant-  
24 projet ne sont pas connus et qu'ils pourraient  
25 amener le Distributeur à choisir un autre scénario.



1           Donc, est-ce qu'on va comprendre que cette  
2           approbation est, en fait, conditionnelle aux  
3           résultats de l'étude d'avant-projet, dans la mesure  
4           où ces résultats-là viennent confirmer qu'il s'agit  
5           d'un projet dont le coût est inférieur au statu  
6           quo, un projet qui répond à l'acceptabilité  
7           sociale, qui réduit les gaz à effet de serre, et  
8           caetera. Donc, est-ce qu'on peut comprendre que  
9           c'est, finalement, l'objet de votre demande?

10          Me SIMON TURMEL :

11          Je pense qu'effectivement, on pourrait penser qu'il  
12          y a une certaine forme de « conditionnalité », ici.

13                 Nous, c'est certain qu'on pense, qu'en  
14          vertu de ce qu'on a actuellement, on est en mesure,  
15          justement, de déposer notre stratégie. On est en  
16          mesure de présenter à la Régie notre stratégie.

17                 C'est certain que compte tenu de ce qui  
18          pourrait arriver effectivement suite à l'avant-  
19          projet, puis si suite à l'avant-projet on se rend  
20          compte qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne  
21          pas ou si la Régie dit « non » dans la phase 2 à  
22          notre stratégie, bien c'est sûr qu'on... on  
23          retourne à la table à dessin. Puis à ce moment-là  
24          si la Régie dit « non » à notre stratégie à l'issue  
25          de la phase 2, bien il n'y aura pas de dépôt du

1 dossier et de demande d'autorisation de la part  
2 du... de la part du Transporteur. Mais c'est  
3 certain effectivement, comme je l'ai mentionné à  
4 différentes reprises, il y a certains éléments, ce  
5 n'est qu'à la fin de l'avant-projet pour lesquels  
6 on va être véritablement fixés quant à certains  
7 coûts, quant à certains éléments. Ce qui ne nous  
8 empêche pas de présenter dès maintenant justement  
9 notre stratégie pour les Îles-de-la-Madeleine parce  
10 que finalement ça n'aurait... dit autrement, ça  
11 n'aurait pas d'allure que devoir attendre ces  
12 éléments-là pour pouvoir discuter de notre  
13 stratégie ou pouvoir déposer notre stratégie pour  
14 approbation. On pense qu'on a suffisamment  
15 d'informations, on a suffisamment d'éléments pour  
16 l'instant au dossier pour être en mesure de  
17 présenter une demande sur laquelle la Régie est en  
18 mesure de se prononcer.

19 Me LOUISE ROZON :

20 D'accord. Dernière question. Vous avez parlé d'un  
21 programme fédéral auquel le Distributeur...

22 Me SIMON TURMEL :

23 Oui.

24 Me LOUISE ROZON :

25 ... aurait droit. Est-ce que c'est possible de

1 donner plus de précisions à cet égard-là?

2 Me SIMON TURMEL :

3 En fait, c'est le programme... j'ai pas  
4 nécessairement tant de détails, mais c'est le  
5 Programme d'infrastructure Investir dans le Canada,  
6 volet Infrastructure verte. Puis tout ça découle de  
7 l'entente bilatérale intégrée. Donc, c'est un  
8 programme du gouvernement fédéral, c'est un  
9 programme de subvention du gouvernement fédéral et  
10 pour lequel justement le projet doit être achevé de  
11 manière substantielle à la fin de deux mille vingt-  
12 sept (2027), donc je n'ai pas nécessairement plus  
13 de détails par rapport à ce programme-là, si ce  
14 n'est que ça justement l'échéancier fin deux mille  
15 vingt-sept (2027) puis le nom du programme que je  
16 viens de vous mentionner, programme fédéral.

17 Me LOUISE ROZON :

18 Puis on parle de quelle subvention, de quelle  
19 ampleur ça peut...?

20 Me SIMON TURMEL :

21 De quelle ampleur? Je n'ai pas de montant, mais  
22 suffisamment important à ce qu'on me dit pour que  
23 ça vaille la peine que j'en parle ce matin dans...  
24 dans les...

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 C'est pas vingt mille piastres (20 000 \$), non.

3 Me SIMON TURMEL :

4 C'est ça, c'est pas... Si c'était vingt mille  
5 piastres (20 000 \$), non, je pense qu'on n'en  
6 parlerait même pas si c'était vingt mille piastres  
7 (20 000 \$), Maître Rozon.

8 Me LOUISE ROZON :

9 C'est bon.

10 Me SIMON TURMEL :

11 Vingt-cinq mille (25 000 \$) non plus.

12 Me LOUISE ROZON :

13 J'ai pas d'autres questions, Maître Turmel, merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 En complément de maître Rozon, à la question 9 vous  
16 nous avez bien dit que l'étude d'avant-projet, là,  
17 pourrait vous conduire à un autre scénario, donc le  
18 scénario de raccordement, là, je comprends qu'il  
19 n'est pas absolument définitif. Ça pourrait... ça  
20 pourrait bouger dépendamment de l'étude d'avant-  
21 projet.

22 Me SIMON TURMEL :

23 Oui, ça pourrait toujours. À la fin de l'étude  
24 d'avant-projet il pourrait toujours... le  
25 Distributeur pourrait toujours en arriver

1 effectivement à la conclusion, étude d'avant-projet  
2 plus décision de la Régie dans la phase 2, il  
3 pourrait toujours en arriver à la décision qu'on  
4 regarde autre chose, mais dans un tel cas il  
5 faudrait voir justement... il faudrait refaire une  
6 démarche pour voir quel serait dans un tel cas le  
7 scénario... le scénario privilégié puis aller en  
8 avant-projet avec ce nouveau...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Oui.

11 Me SIMON TURMEL :

12 ... avec ce nouveau scénario, bien que...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, je comprends que...

15 Me SIMON TURMEL :

16 ... ce serait vraiment en cas de surprise majeure  
17 ou quelque chose d'exceptionnel, que l'on se  
18 retrouverait dans ce genre de situation-là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui.

21 Me SIMON TURMEL :

22 À la suite de l'avant-projet, on doit changer... ou  
23 le Distributeur...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bien je comprends que l'avant-projet comprend aussi

1 des éléments de faisabilité technique, là, de  
2 réalisation technique. Puis c'est peut-être là  
3 qu'il y a possiblement aussi des découvertes  
4 malheureuses qui pourraient être faites.

5 Me SIMON TURMEL :

6 C'est... effectivement, effectivement.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Mais donc... puis donc, la demande qui était  
9 envisagée de la part du Transporteur en 73, je  
10 comprends que ça ne tiendra pas compte des  
11 résultats finaux de l'étude d'avant-projet, là.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Bien oui en fait, comme je vous ai mentionné...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me SIMON TURMEL :

17 ... comme je vous ai mentionné tout à l'heure  
18 effectivement l'avant-projet on pense que ça va...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ça va coïncider. O.K.

21 Me SIMON TURMEL :

22 Oui. Ça va être une grosse fin d'année, ça va être  
23 une grosse fin d'année.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bien oui.

1 Me SIMON TURMEL :

2 Voilà, ça devrait... normalement, ça devrait  
3 coïncider pour pouvoir déposer la demande du  
4 Transporteur.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bon. Puis si jamais... d'accord. Donc, ça va... ça  
7 va en tenir compte, parfait. Mais si jamais on  
8 arrive à l'hypothèse d'un autre scénario, là vous  
9 revenez à la Régie pour faire approuver une  
10 nouvelle stratégie puis après ça un nouveau projet  
11 en 73?

12 Me SIMON TURMEL :

13 Bien, ça dépend. Ça dépend...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me SIMON TURMEL :

17 ... quel serait le nouveau projet. Parce  
18 qu'actuellement, le Distributeur n'est plus  
19 assujetti à l'article 73. Donc, actuellement, si on  
20 vient...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Non, mais je parle pour le Transporteur.

23 Me SIMON TURMEL :

24 C'est ça. Sauf que, si on... si c'est un nouveau  
25 scénario, une nouvelle solution privilégiée, sauf

1 erreur, dans la liste des dix-sept (17) solutions,  
2 il n'y a que la solution du raccordement qui  
3 impliquerait...

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Oui, oui, O.K.

6 Me SIMON TURMEL :

7 ... le Transporteur. Il y a plusieurs...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, oui. D'accord.

10 Me SIMON TURMEL :

11 ... autres solutions qui n'impliquent pas le  
12 Transporteur, donc qui feraient en sorte  
13 qu'effectivement, il n'y aurait pas de 73 à  
14 déposer, là.

15 LE PRÉSIDENT :

16 O.K. Parfait. Très bien, merci. Alors, on pourrait  
17 passer aux commentaires des intervenants. On  
18 commencerait par AHQ-ARQ. Est-ce que maître Cadrin  
19 est là?

20 Me STEVE CADRIN :

21 Oui, bonjour, je suis là. Est-ce que vous  
22 m'entendez bien?

23 LE PRÉSIDENT :

24 Très bien.

25



1 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :

2 Ah, parfait. Super. On n'a pas le système optimal,  
3 aujourd'hui. Je suis désolé pour le son, si ça  
4 coupe un peu, vous me ferez signe. Donc, Steve  
5 Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

6 Vous avez vu, déjà, dans nos différents  
7 échanges dans ce dossier, que nous sommes assez  
8 préoccupés par les coûts du projet, nous sommes  
9 assez préoccupés par le choix d'une seule solution  
10 qui semble avoir été privilégiée, on dirait, en  
11 amont, avec beaucoup de respect.

12 Et pour une somme de deux milliards qui  
13 serait investie, plus de deux milliards qui serait  
14 investi dans ce qu'on a entendu aujourd'hui, là, de  
15 toute façon au niveau des coûts, avec des solutions  
16 ou avec des discussions qui ne sont pas sur la  
17 table. Alors, nous en avons parlé quand même  
18 passablement déjà.

19 Et je comprends, tout ça prend place aussi  
20 dans un contexte où il n'y a pas nécessairement  
21 d'enjeu, puis je reviens à la question de madame  
22 Durand, j'avais la même question que madame Durand  
23 tout à l'heure : est-ce qu'il y a un enjeu pour  
24 répondre à la demande des Îles-de-la-Madeleine à  
25 très court terme, ou du moins à l'horizon deux

1 mille vingt-sept (2027) spécifiquement, puis on  
2 nous répond non.

3 Alors, à quoi bon bousculer les choses et  
4 les faire rapidement si on est dans un contexte  
5 dans lequel il n'y a pas une problématique, je  
6 dirais, d'approvisionnement pour desservir la  
7 clientèle des Îles-de-la-Madeleine - dans un  
8 premier temps.

9 Et évidemment, il n'y a pas... on vient de  
10 finir un dossier, 4169, il n'y a pas de cela si  
11 longtemps, où il n'y a pas de décret qui nous  
12 oblige à aller vers une solution de réduction de  
13 gaz à effet de serre, qui nous oblige à mettre en  
14 place des solutions très rapides, de ce côté-là,  
15 parce que le décret nous fait part d'une  
16 préoccupation à traiter de façon très immédiate,  
17 dans un autre dossier, à titre d'exemple.

18 Alors, prenons le temps de faire les choses  
19 correctement, c'est ce qu'on vous mentionne de  
20 notre côté, si on doit effectivement aller vers la  
21 solution qui est actuellement celle qui est  
22 privilégiée par le Distributeur, bien faisons-le,  
23 mais faisons-le avec... de la façon la plus  
24 éclairée possible, parce que c'est un projet sans  
25 précédent en termes de valeur, en termes

1 d'importance, puis en termes d'impact, là, pour le  
2 futur.

3 Également, pour la réduction des gaz à  
4 effet de serre, je comprends que d'autres solutions  
5 ont aussi des réductions d'émissions de gaz à effet  
6 de serre, ce n'est pas la seule solution qui  
7 existe, si on regarde ça sur l'angle  
8 environnemental, ne serait-ce.

9 Donc, quant à nous, pour l'étude du  
10 projet - parce que je comprends qu'aujourd'hui, on  
11 se pose une question : est-ce qu'on devrait  
12 reporter, dans le fond, dans le cadre du prochain  
13 plan d'appro, la discussion ou devons-nous  
14 poursuivre la phase actuelle avec les incertitudes  
15 que l'on a au dossier?

16 Première des choses, pour nous, il est  
17 important que le dossier, et sans faire de mauvais  
18 jeu de mots, ne soit pas noyé dans un autre vaste  
19 dossier. Alors si, de toute façon, on devait  
20 reporter le prochain plan d'appro, cette  
21 discussion-là... notre suggestion serait évidemment  
22 que ce soit une phase spécifique et distincte du  
23 reste pour nous permettre d'avoir une discussion  
24 sereine et complète sur l'ensemble du dossier,  
25 spécifiquement, compte tenu de son importance.

1                   Ce n'est pas un approvisionnement ou, du  
2 moins, une solution qui est toute simple, on en  
3 convient tous. Et il faudrait continuer à avoir un  
4 élément distinct, un dossier distinct, une phase  
5 distincte, peu importe comment on va le faire,  
6 comme on l'a prévu, déjà, actuellement.

7                   Ça, c'est notre premier point pour nous  
8 permettre d'avoir la chance d'en discuter  
9 convenablement et complètement.

10                  De notre point de vue, il y a diverses  
11 questions que nous avons déjà lancées dans le  
12 forum, actuellement, dans lequel nous sommes. On ne  
13 sent pas que nous sommes prêts pour prendre une  
14 décision complète sur ce point-là. Il nous semble  
15 qu'une fois que nous aurons déterminé la technique  
16 d'approvisionnement ou le moyen d'approvisionnement  
17 des Îles-de-la-Madeleine, tout le reste va découler  
18 de façon obligatoire, que ce soit le projet  
19 d'investissement du Transporteur, à titre  
20 d'exemple.

21                  Manifestement, il n'y aura pas beaucoup de  
22 solutions rendu là. Il y en aura toujours, là, mais  
23 il y en a peu de solutions rendu là. On a comme  
24 prédéterminé le choix du projet d'investissement  
25 qui va venir du Transporteur par la suite. Du

1 moins, selon notre point de vue.

2 Alors donc, pour nous, les autres scénarios  
3 devraient être étudiés. On devrait avoir la chance  
4 d'en regarder davantage sur les autres scénarios.  
5 Pas tous les scénarios, évidemment, on va choisir  
6 une... on pourra regarder certains des scénarios  
7 qui semblent les plus intéressants et pousser  
8 davantage, compte tenu d'une ampleur sans  
9 précédent, évidemment, du projet.

10 Alors, prendre le temps de faire une  
11 analyse approfondie des divers scénarios qui sont  
12 sur la table ou des derniers divers scénarios qui  
13 sont sur la table voire certains qu'on pourrait  
14 nous-mêmes suggérer, puis compte tenu qu'on est  
15 dans un contexte de plan d'appro et non pas dans un  
16 contexte de projet d'investissement où on est  
17 cantonnés à un certain nombre de scénarios  
18 obligatoires qu'on doit regarder et ne pas regarder  
19 les autres projets d'investissement. On aurait un  
20 certain nombre de scénarios on ne pourrait pas  
21 arriver avec un nouveau scénario de notre côté. Là  
22 ce n'est pas le cas, on est dans un dossier d'appro  
23 où on peut avoir cette discussion-là au niveau du  
24 raccordement, du moins on peut me questionner.

25 On a vu l'augmentation des coûts déjà dans

1 le dossier à l'heure actuelle, on nous parle  
2 d'augmentation des coûts futurs éventuellement  
3 comme étant... Évidemment on peut imaginer que dans  
4 le futur ça va coûter plus cher. Ça c'est une  
5 vérité de La Palice. On s'entend là-dessus.

6 On nous parle d'une subvention fédérale  
7 qu'on perdait, c'est un peu compliqué de pas  
8 connaître ne serait-ce que l'ampleur de la  
9 subvention fédérale.

10 Je comprends que ce n'est pas vingt mille  
11 dollars (20 000 \$) là. J'ai compris la discussion  
12 tout à l'heure avec maître Rozon. Ma question  
13 évidemment elle était la même. Moi aussi là dès que  
14 j'ai entendu parler ce matin, je pense pour la  
15 première fois, d'une subvention fédérale sauf  
16 erreur. On regardait dans le dossier tout à l'heure  
17 rapidement, puis on ne l'avait pas vu.

18 Ne pas être capable de nous parler de  
19 l'ampleur la subvention fédérale puis de nous dire  
20 qu'elle est importante en même temps dans la même  
21 phrase ça me paraît un peu particulier.

22 Alors, nous, on a un gros problème avec ça  
23 là. Si on veut justifier l'étude du dossier de  
24 façon plus précipitée ou plus rapide en raison de  
25 cette subvention fédérale, il va falloir qu'on nous

1 en donne pas mal plus que ça avec respect pour  
2 maître Turmel.

3 Alors, il lance ça dans l'arène aujourd'hui  
4 là. D'ailleurs, on n'est pas capables d'avoir  
5 exactement le bon nom du programme. Je ne suis même  
6 pas sûr exactement de quel programme on parle. On  
7 ne connaît les chiffres qui sont impliqués. On ne  
8 connaît pas les critères d'admissibilité et  
9 j'oserai vous dire que les autres solutions  
10 potentielles sur la table, les autres scénarios  
11 potentiels sur la table sont pas mal aussi des  
12 scénarios qui seraient possibles de subvention.

13 Mais là ici je fais ce que je reproche là  
14 dans le fond, ne connaissant pas le programme en  
15 question, n'ayant pas entendu parler, je dirais, de  
16 façon concrète de la part du Distributeur de ce  
17 programme auquel il entend accéder ou espérer avoir  
18 des sommes, mais je pense qu'on devrait avoir les  
19 informations, mais je ne serais pas surpris et loin  
20 de là de voir que d'autres solutions seraient aussi  
21 capable d'accéder à ce programme-là ou d'obtenir  
22 des sommes du fédéral de ce côté-là, ce qu'il  
23 serait très intéressant de savoir d'ailleurs  
24 lorsqu'on aura la discussion.

25 Là je comprends qu'on nous a parlé qu'il

1        faut réaliser les travaux avant deux mille vingt-  
2        sept (2027) là pour pouvoir en bénéficier ou du  
3        moins être substantiellement avancer si j'ai bien  
4        compris l'expression qui a été utilisée. On pourra  
5        en reparler lorsqu'on connaîtra vraiment le  
6        programme, le détails du programme, les critères  
7        d'admissibilité et les montants en jeu. On verra si  
8        ça vaut la peine de s'accélérer autant ceci étant  
9        dit.

10                Donc, on nous parle encore une fois de deux  
11        étapes. On nous dit : « Bien, il y a une étape  
12        d'approvisionnement, déterminer la stratégie de  
13        l'approvisionnement, puis après ça il y aura une  
14        étape d'investissement. Vous aurez un droit de  
15        regard sur le scénario d'approvisionnement » en  
16        transport là finalement, mais pour amener  
17        l'électricité du réseau intégré vers les Îles-de-  
18        la-Madeleine et donc l'intégrer à notre réseau tout  
19        simplement. Mais là comme je vous dis, une fois  
20        qu'on aura déterminé donc l'approvisionnement à mon  
21        avis ce dossier-là va devenir assez difficile à  
22        discuter car il n'y a pas beaucoup d'autres  
23        solutions.

24                Maintenant il faut se rabattre sur la  
25        possibilité que dans le cadre de l'avant-projet, le



1 Distributeur nous dise « Bien finalement il y a des  
2 contraintes. ». Là je pense que c'est monsieur le  
3 régisseur Dumas qui posait des questions c'est  
4 évident, mais qui posait la question...

5 Me LOUISE ROZON :

6 Maître Cadrin, je m'excuse, mais on ne vous entend  
7 vraiment pas bien. C'est tout...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Ça commence à couper là?

10 Me LOUISE ROZON :

11 C'est très préférable d'avoir un casque hein? Ça  
12 fait partie de nos conseils que l'on répète à  
13 chaque fois là, mais pour notre sténographe ce  
14 n'est vraiment pas une bonne chose là. En tout cas,  
15 on poursuit là, mais peut-être parler plus  
16 lentement.

17 LE STÉNOGRAPHE :

18 C'est très limite.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Bien, d'accord. Tout d'abord je m'excuse là. Comme  
21 je disais au début je pensais que ça allait bien.  
22 C'est pour ça que j'avais posé la question. J'y ai  
23 été d'emblée. Je m'en excuse.

24 Alors, je comprends il y a des problèmes de  
25 contraintes techniques aujourd'hui. Alors, c'est

1 pour ça que (coupure de son). J'ai terminé de toute  
2 façon sur la question de l'avant-projet, ce qui  
3 nous amènerait peut-être ailleurs.

4 Je comprends que vous ne m'entendez pas du  
5 tout là? Je vous vois soupirer... C'est (coupure de  
6 son). Donc, ça ne fonctionne pas. Vous voyez ça  
7 comment? Ne bougez pas.

8 LE STÉNOGRAPHE :

9 On vous entend, mais...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je pense que vous pourriez vous rapprocher de votre  
12 micro peut-être.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Juste un instant. Je vais voir en fait comment on  
15 pourrait faire autrement. Bougez pas.

16 Alors, bonjour, m'entendez-vous maintenant?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Bon, alors je vais fonctionner de cette façon-là.

21 Alors, j'ai changé d'ordinateur, je m'excuse.

22 Encore une fois, je suis vraiment désolé, là, des  
23 contraintes techniques aujourd'hui qui ont fait en  
24 sorte qu'on n'est pas optimal du tout sur le son.

25 J'étais rendu à discuter de l'avant-projet

1 et dans le fond, de ce qui pourrait amener le  
2 Distributeur à venir revoir la Régie pour changer,  
3 dans le fond, la solution d'approvisionnement  
4 qu'ils avaient présenté dans le cadre du présent  
5 dossier.

6 Évidemment, il faut se fier à cette étape-  
7 là quand on aura la discussion en cours de route,  
8 rendus là, puis il n'y a pas vraiment de critères,  
9 si je peux me permettre de le dire comme ça, ou  
10 d'élément qui nous permet de déterminer d'avance  
11 comment et quand le Distributeur viendrait nous  
12 voir, de façon obligatoire et donc s'assurer, le  
13 banc de la Régie et je pense que c'est une partie  
14 importante de votre travail ici qu'on approvisionne  
15 au meilleur coût possible, avec la meilleure  
16 solution possible, les québécois dans leur  
17 ensemble, bien sûr, ceux de l'Île-de-la-Madeleine,  
18 bien sûr, et évidemment pour l'ensemble, là, du  
19 coût de ça qui va être supporté par l'ensemble de  
20 la clientèle, bien c'est également un élément qui  
21 est très important également.

22 Je comprenais les questions de monsieur le  
23 président Dumas tout à l'heure. Évidemment qu'on se  
24 posait la question puis on disait : bon, si on  
25 rencontre des problématiques, puis j'ai compris que

1 peut-être techniques ou de faisabilité technique,  
2 bien ça va de soi qu'on va venir vous voir, là, ça  
3 c'est une évidence ça aussi, mais quels seraient  
4 les autres éléments, parce que c'est beau de dire  
5 qu'effectivement, on reviendra dans ce contexte-là,  
6 là, mais c'est (coupure de son) du moins, si ça ne  
7 peut pas fonctionner, c'est évident.

8 Mais s'il y a d'autre chose. Si  
9 l'augmentation des coûts sont trop importants,  
10 donc, est-ce qu'il y des éléments qui font en sorte  
11 que dans le fond, comment dirais-je, là, qu'il y  
12 aura d'autres enjeux, je dirais, financiers  
13 collatéraux qu'on n'avait pas anticipés au départ,  
14 en plus de simplement la question  
15 d'approvisionnement ou l'aménée par le câble sous-  
16 marin qu'on nous propose, alors ça, encore une  
17 fois, nous insécurise énormément par rapport à tout  
18 ce dossier, de la façon dont il est présenté et au  
19 fait qu'on n'a pas encore eu la chance de  
20 questionner ces scénarios-là convenablement.

21 Bien sûr, à ce stade-ci, on avait prévu  
22 faire des discussions dans le cadre de la séance à  
23 venir, là, dans le cadre du dossier à venir sur  
24 cette solution qui est proposée par le Distributeur  
25 puis on voudrait surtout s'assurer qu'on aura la

1 chance de poser des questions de façon relativement  
2 large dans un contexte relativement important  
3 d'investissement ici, qui est prévu au-dessus de  
4 deux milliards (2 G) et pas se faire cantonner à un  
5 ou deux ou trois scénarios qui seront ceux  
6 qu'auraient privilégié le Distributeur, et qu'on  
7 ait la chance, donc, d'explorer d'autres choses  
8 dans le contexte.

9           Alors, je termine en vous disant, enfin, en  
10 concluant, qu'on demeure fortement préoccupés par  
11 ce dossier-là. Par contre, le temps ne doit pas  
12 être, comment dirais-je, l'enjeu principal de ce  
13 qu'on doit décider aujourd'hui. Donc, il ne faut  
14 pas précipiter les choses, mais il faut le faire  
15 correctement et convenablement sur un dossier ou un  
16 projet qui est important, qui est important pour le  
17 futur, pris au sens large, là, à long terme, il  
18 faut prendre le temps de faire les choses  
19 correctement et complètement.

20           Alors, si c'est dans un prochain dossier de  
21 plan d'appro, dans une phase spécifique, bien on  
22 pourra discuter de tout et bien soit, on aura, à ce  
23 moment-là, le bénéfice de beaucoup plus  
24 d'information plus détaillée, ça ne me dérange pas  
25 de mieux prendre la décision, de vous mieux prendre

1 la décision à la Régie également. Si c'est  
2 maintenant, dans la phase actuelle, bien, je vous  
3 le dis tout de suite, nous avons beaucoup de  
4 questions. Je pense que nous ne serons pas les  
5 seuls, les seuls intervenants à avoir beaucoup de  
6 questions à poser au Distributeur sur les autres  
7 scénarios, les aspects économiques également de ces  
8 scénarios-là, il va de soi.

9 Alors, ça complète nos représentations,  
10 donc, vous avez compris que nous n'avons pas de  
11 choix préférentiel, si ce n'est que la qualité de  
12 l'information qui va nous être donnée pour les fins  
13 de prise de la décision, et je dirais la plus  
14 adéquate possible dans les circonstances, compte  
15 tenu de l'ampleur du projet.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci beaucoup, Maître Cadrin.

18 Mme SYLVIE DURAND :

19 J'aurais peut-être une question, Maître Cadrin.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Oui, je suis là.

22 Mme SYLVIE DURAND :

23 Donc, en fait, là, quand vous dites qu'il faut  
24 avoir la meilleure qualité de l'information mais  
25 que vous ne favorisez pas un traitement dans le

1 cadre du dossier actuel ou dans le cadre du  
2 prochain plan d'appro, est-ce que je dois  
3 comprendre que pour vous, c'est donc dire que  
4 d'avoir les résultats de l'étude d'avant-projet, ce  
5 n'est pas nécessairement requis pour rendre une  
6 décision dans le cadre de ce dossier-là.

7 Est-ce que je comprends bien?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Non. Mais en fait, ce que je vous mentionne, c'est  
10 que nous devrions avoir le maximum d'information  
11 possible, avant de prendre une décision de  
12 l'ampleur de celle qui est devant nous en ce  
13 moment, que nous avons à prendre et que la Régie a  
14 à prendre aujourd'hui.

15 Alors, au contraire, ce que je vous disais  
16 c'est que nous avons constaté que la Régie  
17 anticipait potentiellement, du moins posait la  
18 question : est-ce qu'on peut reporter au prochain  
19 plan d'appro cette discussion-là?

20 La première problématique que j'ai vue tout  
21 de suite, lorsque j'ai vu arriver cette suggestion-  
22 là qui était un peu inattendue, là, du moins du  
23 côté des intervenants, on roulait dans la Phase 2  
24 actuellement de façon, je dirais, normale, là, avec  
25 les compléments d'information, là, on considère

1 qu'il manque toujours de l'information, puis on a  
2 obtenu déjà quelques compléments en cours de route,  
3 là.

4 Quand on a vu apparaître cette solution là,  
5 on était à l'avance perplexe, là, par rapport à  
6 dire bien, qu'est ce que ça va entraîner comme  
7 problématiques au niveau de l'approvisionnement des  
8 Madelinots, là.

9 Alors, les Îles de la Madeleine, est ce que  
10 ces gens là vont avoir l'électricité requise, est  
11 ce qu'il y a une problématique d'approvisionnement.  
12 Je pense que c'est ça l'enjeu numéro un, qu'ils  
13 puissent être alimentés, et celui là étant  
14 maintenant réglé, ce qu'on a compris ce matin, par  
15 votre question justement, Madame la régisseur  
16 Durand, là, pour nous, de reporter le dossier pour  
17 avoir le maximum d'informations, là, ce n'est même  
18 plus une question, là, on préférerait de loin  
19 prendre le temps qu'il faut, et si c'est dans le  
20 prochain plan d'appro qui nous amènerait je pense  
21 autour de juin deux mille vingt trois (2023), là,  
22 quelque chose comme ça, là, pour un dépôt dans ces  
23 eaux là, on pourrait en - juste un instant - oui,  
24 un dépôt en novembre on me dit, mais effectivement  
25 les audiences seraient plutôt en juin deux mille



1 vingt trois (2023), donc ça donnerait un peu plus  
2 de temps de voir les choses, si c'est ça qui est  
3 anticipé, on n'a aucun problème avec ça, au  
4 contraire.

5 Mme SYLVIE DURAND :

6 Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Peut être juste une - bonjour, Maître Cadrin,  
9 Louise Rozon pour la Formation. Juste une question,  
10 le Distributeur nous a précisé ce matin l'objet de  
11 la présente phase, est ce que vous êtes d'accord  
12 avec cet objet là ou si vous... vous croyez que  
13 l'examen doit être beaucoup plus... beaucoup plus  
14 large?

15 Parce que bon, on a constaté, évidemment à  
16 la lumière des demandes d'intervention, qu'il y  
17 avait peut être une vision différente de ce que la  
18 Régie devait faire dans le cadre de cette phase là,  
19 et j'aimerais peut être vous entendre sur c'est  
20 quoi, qu'est ce que vous voulez dire par  
21 « questionner les dix sept (17) scénarios qui sont  
22 proposés », est ce que vous voulez que la Régie,  
23 finalement, change la stratégie, qu'elle en arrive  
24 à dire « bien non, ce n'est pas la bonne stratégie,  
25 on devrait en privilégier une autre » ou... Peut

1 être préciser comment vous voyez votre rôle, là,  
2 dans le cadre de cette phase là?

3 Me STEVE CADRIN :

4 Bien, je vois que notre rôle et celui de la Régie  
5 dans le cadre d'une phase de plan d'appro, c'est  
6 déterminer la stratégie d'approvisionnement qui est  
7 la plus appropriée dans les circonstances. Alors,  
8 selon moi, c'est ça la compétence que vous avez à  
9 ce stade ci.

10 Alors, il y a plusieurs scénarios  
11 possibles, on s'entend, des dix sept (17)  
12 scénarios, bien, il y en a certains qui sont peut  
13 être à la face même plus ou moins réalisables, plus  
14 ou moins pertinents, mais pourquoi limiter les  
15 intervenants qui voudraient vous expliquer en quoi  
16 certains des scénarios sont meilleurs que ceux qui  
17 nous ont été proposés ou ceux qui ont été retenus à  
18 la fin de l'entonnoir, si je peux le dire de cette  
19 façon là, là, selon ce que dit... ce qu'en dit le  
20 Distributeur.

21 Alors, je pense que dans un contexte de  
22 dossier de plan d'appro, la discussion est sur  
23 justement là dessus, là, sur la stratégie, il n'y a  
24 pas de limite ou de balise à cette discussion là.  
25 Évidemment, outre la logique et le gros bon sens,

1 de ne pas regarder toutes sortes de scénarios  
2 farfelus et de peut être en limiter à certains  
3 scénarios, ceux qui seront autorisés ou ceux qui  
4 seront - pas ceux autorisés, mais ceux qui seront  
5 présentés par les intervenants qui seront choisis.  
6 Mais pourquoi se limiter, surtout dans un contexte  
7 majeur, là, comme celui là, là, à la stratégie  
8 d'approvisionnement possible, en lien à la  
9 stratégie d'approvisionnement possible.

10 Alors, on n'est pas dans un dossier, je  
11 répète ce que je disais tout à l'heure, dans un  
12 dossier de projet d'investissement, là, de 73, où  
13 on est cantonné à un certain nombre de scénarios  
14 prédéterminés, on a déjà eu des discussions longues  
15 là dessus, là, de notre côté, on aurait bien voulu  
16 discuter de certains autres scénarios dans des  
17 projets d'investissement dans le passé en  
18 transport, que ça soit Chamouchouane-Bout-de-l'Île,  
19 que ça soit Micoua-Saguenay, par exemple, où par  
20 ailleurs les coûts, d'ailleurs, ont légèrement  
21 augmenté par la suite des choses, soit dit en  
22 passant.

23 Alors, on est assez préoccupé par cette  
24 question des coûts là et de regarder, évidemment,  
25 les discussions, là, en amont. Là, c'est une bonne

1 façon de le faire ici dans le cadre d'un plan  
2 d'appro, parce que c'est vraiment un changement de  
3 paradigme important pour les Îles de la Madeleine  
4 et la façon de les approvisionner et le coût  
5 associé à ça.

6 Alors, je comprends, puis on n'en a pas  
7 contre les émissions de gaz à effet de serre, puis  
8 à la réduction d'émission de gaz à effet de serre,  
9 mais c'est un intrant, là, ce n'est pas l'intrant  
10 principal comme je le mentionnais tout à l'heure.

11 Me LOUISE ROZON :

12 Parfait. Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

13 Me STEVE CADRIN :

14 C'est moi qui vous remercie.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Ça va pour moi. Merci beaucoup, Maître Cadrin. On  
17 serait prêt à entendre maître Sylvain Lanoix de  
18 l'AQIC CIFQ.

19 REPRÉSENTATIONS PAR Me SYLVAIN LANOIX :

20 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, bonjour  
21 Mesdames les régisseurs. Donc, maître Sylvain  
22 Lanoix pour l'AQIC CIFQ. De notre côté, on partage  
23 en effet la... l'opinion, la position, que... qu'il  
24 y a lieu d'avoir, en effet, une phase, la deuxième  
25 phase étant déjà amorcée sur cette base, où

1 l'opportunité du projet parmi différents scénarios  
2 soumis est vraiment évaluée à sa juste valeur avant  
3 d'arriver avec une demande d'approbation de projets  
4 d'investissement pour un scénario précis.

5           Donc, les intervenantes considèrent  
6 important de pouvoir avoir l'opportunité, dans une  
7 phase du Plan d'approvisionnement, de pouvoir  
8 vérifier, soumettre à examen, les différents  
9 scénarios possibles pour déterminer quel est le  
10 projet qui a le meilleur ratio coûts-bénéfices,  
11 donc le ratio optimal, si on veut, en termes de  
12 coûts-bénéfices, bénéfices monétaires,  
13 environnementaux et autres bénéfices pertinents.

14           À cet effet, les intervenants entendent  
15 examiner les paramètres techniques relatifs à  
16 chacune des solutions proposées, notamment les  
17 questions de besoins d'alimenter en puissance et en  
18 énergie, les moyens permettant de satisfaire les  
19 besoins avec un niveau de fiabilité qui doit être  
20 comparable. Et la question de la quantité de GES  
21 qui seront réduits.

22           Les intervenants entendent également  
23 analyser la comparaison des scénarios, sur le plan  
24 économique, en s'assurant du réalisme des  
25 hypothèses de coûts retenues.

1           Il y a lieu, également, si on veut définir  
2 ces investissements en fonction des équipements  
3 installés, de s'assurer que les hypothèses soumises  
4 par le Distributeur captent l'ensemble des coûts  
5 d'investissements, y compris l'impact tarifaire qui  
6 résultera des investissements assumés par notamment  
7 le Transporteur.

8           Tout simplement vous souligner qu'on voit  
9 que le scénario S-8, qui n'apparaît pas dans la  
10 sélection des scénarios privilégiés, même si  
11 l'écart par rapport au statu quo est le deuxième  
12 plus élevé, le motif qui est invoqué, c'est qu'il y  
13 aurait une réduction des émissions de GES qui  
14 seraient insuffisantes. Selon nous, il faut  
15 connaître selon quels paramètres un scénario peut  
16 être complètement écarté pour ce motif, considérant  
17 que la réduction des GES fait déjà partie des  
18 éléments appréciés dans le critère du coût.

19           La question, également, des risques  
20 techniques associés à la technologie ou à un  
21 scénario qui implique des câbles sous-marins est  
22 pour nous une préoccupation.

23           Donc, pour l'ensemble de ces éléments, nous  
24 considérons, en effet, qu'il est essentiel qu'il y  
25 ait un forum et je pense que la phase du Plan

1 d'approvisionnement est le bon forum pour évaluer  
2 chacun des scénarios pour, d'abord, s'assurer que  
3 la solution proposée par le Distributeur, qu'il  
4 appelle ça une stratégie, qu'il appelle ça un  
5 scénario, une solution, quant à nous, c'est la même  
6 approche, c'est le même débat, à savoir si le  
7 scénario, la solution retenue est celui ou celle  
8 qui représente le meilleur ratio coûts-bénéfices.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11 Mme SYLVIE DURAND :

12 Bonjour, Sylvie Durand pour La Formation. J'ai  
13 juste une petite question. Lorsque vous évoquez le  
14 fait que vous voulez examiner, si je comprends  
15 bien, c'est chacun des dix-sept (17) scénarios qui  
16 est présenté en preuve.

17 Est-ce que, pour vous, d'examiner seulement  
18 des scénarios qui apparaissent plus prometteurs,  
19 d'en choisir quelques uns, pourrait être  
20 satisfaisant?

21 Me SYLVAIN LANOIX :

22 En effet, je ne pense pas qu'il y ait nécessité,  
23 nécessairement, de scruter à la loupe les dix-sept  
24 (17) scénarios. Cependant, de notre point de vue,  
25 les scénarios qui présentaient le plus grand écart,

1 le plus grand bénéfice économique, et je soulevais,  
2 d'ailleurs, la question du scénario S-8, le  
3 scénario 8, qui est le scénario éolien plus diesel,  
4 avec un écart de cinq cent quatorze millions de  
5 dollars (514 M\$) par rapport à la situation  
6 actuelle, le deuxième écart le plus important,  
7 mérite d'être scruté un peu plus attentivement pour  
8 pouvoir bien apprécier quel poids relatif on donne  
9 à la question de la réduction des GES. Et est-ce  
10 qu'il n'en est pas déjà tenu compte dans le critère  
11 économique.

12 Donc, c'est ce genre de scénario-là, quant  
13 à nous, qui doit être scruté et c'est le scénario  
14 qui offre le plus de gains en termes économiques.  
15 Et, bien sûr, on reconnaît, bien sûr, que la  
16 question des GES est un critère pertinent. Mais il  
17 faut pouvoir apprécier de quelle manière on a  
18 soupesé ça.

19 Mme SYLVIE DURAND :

20 Je vous remercie.

21 Me LOUISE ROZON :

22 Louise Rozon pour La Formation, Maître Lanoix,  
23 bonjour. Juste pour être certaine. Votre choix  
24 serait que l'on poursuive la Phase 2 dans le cadre  
25 du présent dossier ou l'AQIC-CIFQ, préférerait que



1 l'on reporte l'enjeu, dans le cadre du prochain  
2 plan, là. Ce n'était pas clair quelle était votre  
3 préférence.

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 En fait, la préférence... à choisir, on ne voit pas  
6 de désavantage à poursuivre dans le Plan  
7 d'approvisionnement actuel, donc de mener à terme  
8 la Phase 2 du présent plan. Quant à nous c'est...  
9 le banc est même déjà sensibilisé, a déjà  
10 connaissance du dossier. Quant à nous, il n'y a  
11 aucun problème à poursuivre la phase déjà  
12 enclenchée, la Phase 2 du Plan d'approvisionnement.

13 Me LOUISE ROZON :

14 Parfait, merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors ça compléterait le volet avec AQCIÉ-CIFQ.  
17 Merci, Maître Lanoix. On passerait à l'Association  
18 québécoise de la production d'énergie renouvelable  
19 avec maître Nicolas Dubé.

20 REPRÉSENTATIONS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

21 Oui, alors bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
22 Mesdames les Régisseuses, Nicolas Dubé pour  
23 l'AQPER. Je vais être bref, Monsieur le Président.

24 À notre avis, reporter le traitement du  
25 présent enjeu dans le prochain plan

1 d'approvisionnement permettrait de clore en premier  
2 temps l'étude du Plan d'approvisionnement deux  
3 mille vingt (2020)... vingt-vingt-vingt vingt-neuf  
4 (2020-2029), qui a débuté on le sait en deux mille  
5 dix-neuf (2019). Le dépôt du prochain plan  
6 d'approvisionnement est prévu à l'automne vingt  
7 vingt-deux (2022), comme on le sait.

8 Ce faisant, à notre avis on ne reporte pas  
9 cet enjeu à dans très longtemps et nous sommes  
10 d'accord avec les motifs soulevés par maître Cadrin  
11 de ne pas bousculer les choses trop rapidement, de  
12 prendre le temps de faire les choses correctement  
13 considérant les enjeux en question. Donc, notre  
14 préférence, là, ce serait d'y aller avec la  
15 suggestion de la Régie de reporter au prochain plan  
16 d'approvisionnement.

17 Si report il y a, ce serait bien également  
18 que ce soit dans une phase ou un volet distinct du  
19 dossier du Plan d'approvisionnement pour pas noyer  
20 cet enjeu-là avec tous les autres sujets du Plan  
21 d'approvisionnement.

22 Et si report il y a, nous suggérons que la  
23 Régie reconnaisse d'emblée les intervenants  
24 reconnus en Phase 2 du présent du présent dossier  
25 et qu'elle demande une simple lettre de

1 confirmation, là, avec les sujets d'intervention et  
2 les budgets de participation afin d'alléger le  
3 processus réglementaire.

4 Et toujours dans l'éventualité où la Régie  
5 décidait de reporter ce sujet au prochain plan  
6 d'approvisionnement, c'est une petite technicalité,  
7 là, mais on suggère à la Régie qu'elle permette aux  
8 intervenants de réclamer les frais qu'elle a  
9 encourus dans la présente Phase 2. Il y a un  
10 certain travail, là, pas énormément de travail, qui  
11 a été fait par l'AQPER, mais peut-être aussi par  
12 d'autres intervenants.

13 Et je finirais sur un dernier point qui est  
14 l'objet de la demande. Et je suis d'accord avec les  
15 commentaires de maître Cadrin, là, puisque l'enjeu  
16 est la stratégie de conversion des Îles-de-la-  
17 Madeleine, que nous sommes dans un dossier de plan  
18 d'approvisionnement et non d'investissement, à  
19 notre avis, la Régie devrait permettre aux  
20 intervenants de présenter des scénarios alternatifs  
21 à moindre coût, qui rencontrent les quatre critères  
22 d'analyse, là : acceptabilité sociale, fiabilité,  
23 réduction des coûts d'approvisionnement et  
24 réduction des GES. C'est d'ailleurs un élément...  
25 un sujet d'intervention qui avait été soulevé par

1 l'AQPR dans sa... sa lettre de confirmation. Donc,  
2 ça conclut mes courtes représentations, merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci beaucoup, Maître Dubé. Alors il n'y aura pas  
5 de questions de notre côté. Vous avez été très  
6 clair, Maître Dubé.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci beaucoup.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Bonne journée.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors on passerait à maître Antoine Bouffard de la  
15 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

16 Me ANTOINE BOUFFARD :

17 Oui bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bonjour. Oui, très bien. Allez-y.

20 REPRÉSENTATIONS PAR Me ANTOINE BOUFFARD :

21 Parfait. Je vais essayer d'aller dans des zones un  
22 petit peu plus... un petit peu différentes de mes  
23 collègues parce qu'il y a beaucoup d'aspects, là,  
24 avec lesquels la Communauté maritime est en accord  
25 avec... avec ce qui a été énoncé préalablement,

1           notamment par maître Cadrin.

2                   La Communauté maritime, tel que vous pouvez  
3 voir, là, dans la demande d'intervention qu'on a  
4 formulée, n'a jamais été... en fait n'a jamais eu  
5 l'intention de se placer en contradiction avec le  
6 choix du scénario déterminé par Hydro-Québec. Ce  
7 que la Communauté métropolitaine (sic) a comme  
8 intérêt, c'est de s'assurer que le choix... en fait  
9 l'analyse qui a mené au choix de la solution de  
10 raccordement a été faite en profondeur et a été  
11 faite en... en... je dirais en donnant la chance à  
12 différents autres scénarios d'être évalués sur une  
13 base égale.

14                   Mais qu'est-ce qu'on veut, c'est qu'on ne  
15 veut pas nécessairement qu'on prédétermine un choix  
16 à l'avance. Puis, bien entendu, ce n'est pas ça que  
17 je dis, que je laisse entendre, avec respect, là.  
18 Ce que l'on désire, c'est que l'analyse soit faite  
19 de manière complète et... parce que ça a des  
20 impacts sur de multiples années.

21                   Bien entendu, on ne voulait pas que les  
22 dix-sept (17) scénarios soient analysés. On  
23 demandait, à tout le moins, que les scénarios  
24 retenus, il y ait des analyses un peu plus poussées  
25 et équivalentes qui soient faites pour tous ces

1 scénarios-là, et c'est ça qu'on voulait s'assurer,  
2 dans le cadre de nos interventions.

3 On voulait notamment voir, là, au point de  
4 vue... on avait un angle plus axé sur  
5 l'acceptabilité sociale, sur les impacts socio-  
6 économiques des différents scénarios. Et c'est ce  
7 que la Municipalité avait... la Communauté avait  
8 intérêt. Parce que c'est la collectivité, hein, des  
9 îles-de-la-Madeleine, qui va avoir à composer de  
10 façon majoritaire avec le choix de la solution qui  
11 est retenue.

12 Ceci étant, là, on parle aujourd'hui de  
13 report. Est-ce que la communauté métro... est-ce  
14 que la Communauté maritime s'opposerait à un  
15 report, la réponse est non. Bien entendu, la  
16 Communauté maritime a intérêt... toute la question  
17 qui entoure les gaz à effet de serre, c'est sûr que  
18 c'est un enjeu qui lui tient à coeur.

19 Mais comme on a dit, le but de  
20 l'intervention de la Communauté maritime, c'est de  
21 s'assurer que la solution qui est retenue, c'est la  
22 plus adaptée qui a été... et elle a passée via un  
23 processus d'analyse qui est tout à fait rigoureux.

24 Donc, en ce sens-là, c'est bien certain que  
25 la Communauté maritime ne s'opposerait pas dans

1 l'éventualité où il y aurait un report de l'analyse  
2 à un plan d'approvisionnement ultérieur. Hein? Ce  
3 qui pourrait...

4 T'sais, on comprend des représentations  
5 que... d'Hydro-Québec, un petit peu plus tôt, que  
6 bon, on se sent... On comprend qu'Hydro-Québec  
7 estime qu'ils ont en sa possession toutes les  
8 informations puis les renseignements qui lui  
9 permettent de privilégier un scénario au détriment  
10 de certains autres. Puis on comprend qu'on veut  
11 aller de l'avant en fonction de trois arguments  
12 majoritaires, là, soit les... sauver les gaz à  
13 effet de serre, combattre le coût... l'augmentation  
14 des coûts qui pourrait affecter les équipements,  
15 également de rentrer dans une date limite, là, pour  
16 une subvention au fédéral.

17 On comprend ces enjeux-là, mais est-ce  
18 qu'il ne serait pas préférable de, justement, pour  
19 rencontrer ces objectifs-là, d'élargir un petit peu  
20 puis d'approfondir un petit peu davantage les...  
21 l'analyse, à tout le moins des trois scénarios  
22 privilégiés, pour faire en sorte qu'en avant-  
23 projet, justement, on n'ait pas une surprise et  
24 qu'on change... qu'on change de scénario, qu'on  
25 retourne à un processus un petit peu plus à la case





1           ça. Ce que nous il faut retenir de notre position  
2           c'est qu'essentiellement nous qu'est-ce qu'on veut  
3           c'est que l'analyse soit faite de façon complète.

4                        Donc, si... on ne veut pas précipiter les  
5           choses comme maître Cadrin le disait également.  
6           Donc, si on estime, puis on comprend que selon nous  
7           là il y avait certaines zones grises dans la preuve  
8           qui était faite, qui avait été présentée par Hydro-  
9           Québec, puis on voulait questionner justement par  
10          rapport à différentes choses là, si on ne veut pas  
11          précipiter hein puis on veut s'assurer que les  
12          choses soient bien faites, bien si on vient à la  
13          conclusion, si la Régie vient à la conclusion que  
14          c'est préférable dans ce contexte-là de repousser,  
15          bien à ce moment-là on n'a pas de problèmes avec  
16          ça.

17          Me LOUISE ROZON :

18          Parfait. Peut-être une dernière question. En ce qui  
19          a trait à l'acceptabilité sociale, je pense que  
20          vous être probablement un joueur important pour...

21          Me ANTOINE BOUFFARD :

22          Exact.

23          Me LOUISE ROZON :

24          ...juger de la valeur des démarches qui ont été  
25          faites jusqu'à présent par le Distributeur.

1 Me ANTOINE BOUFFARD :

2 Hum, hum.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Est-ce que vous considérez qu'il y a beaucoup de  
5 travail additionnel à faire en ce qui a trait à la  
6 mesure liée à l'acceptabilité sociale des  
7 différents scénarios qui ont été présentés?

8 Me ANTOINE BOUFFARD :

9 Oui, mais ça, encore un peu... Je peux reprendre un  
10 petit peu avant ça, mais qu'est-ce qu'on a trouvé  
11 par rapport à, qu'est-ce qu'on a estimé par rapport  
12 à la méthodologie d'acceptabilité sociale,  
13 essentiellement, on comprend que t'sais Hydro-  
14 Québec a basé son acceptabilité sociale  
15 majoritairement sur des rencontres et sur une  
16 consultation qui a été faite.

17 Point de vue consultation, on est un petit  
18 peu perplexe par rapport à la méthodologie qui a  
19 été utilisée et de certains constats qui a été tiré  
20 de cette méthodologie-là. Donc, pour répondre à  
21 votre question, la réponse est : oui. On a  
22 certain... Il y a certaines nuances qu'on aurait  
23 aimé que ça soit approché, puis dans la  
24 méthodologie aussi.

25 T'sais, je vous redonne un exemple là. Il y

1 a, t'sais Hydro-Québec soutient que l'acceptabilité  
2 sociale ne se quantifie pas, elle s'exprime, alors  
3 que dans la preuve, de la façon que c'est rédigé  
4 pour déterminer que tel scénario versus un autre a  
5 une acceptabilité sociale plus grande, finalement  
6 on arrive en les classifiant avec des pourcentages.

7 Ça fait que c'est particulier. On arrive à  
8 ça, mais de savoir comment ça s'exprime, quels sont  
9 les barèmes qui ont mené à cette acceptabilité  
10 sociale là, puis également là t'sais, il y avait  
11 toute une notion là de référence à la connaissance  
12 des différents scénarios, pas des scénarios, mais  
13 des méthodes d'approvisionnement qui ont été... qui  
14 sont mis de l'avant par Hydro-Québec là.

15 Puis également l'acceptabilité sociale je  
16 vous dirais de la façon qu'Hydro-Québec le met de  
17 l'avant, on focus beaucoup sur les six grandes  
18 filières, mais on ne s'appuie très peu sur les  
19 impacts que ça peut avoir dans la population. Quand  
20 on parle là d'enjeux socio-économiques c'est un  
21 petit peu ça qu'on voulait aborder là.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Parfait Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je n'ai pas de questions de mon côté non plus.

1 Alors, merci beaucoup, Maître Bouffard. Ça fait  
2 qu'on passerait à maître André Turmel de la FCEI.

3 Bon. Maître Turmel n'est pas là. Il n'y a  
4 personne de la FCEI? Il ne semble pas. Alors, on  
5 irait du côté du GRAME avec maître Geneviève  
6 Paquet.

7 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les  
9 Régisseuses. Geneviève Paquet pour le GRAME.

10 Donc, d'abord on voudrait vous remercier de  
11 nous avoir conviés à cette rencontre avant qu'on...  
12 le GRAME n'a pas encore été reconnu là comme  
13 intervenant. C'est apprécié de nous laisser  
14 l'opportunité de faire des commentaires.

15 Le GRAME a un intérêt qui est marqué là  
16 pour la conversion des réseaux autonomes vers des  
17 énergies renouvelables. Il y avait plusieurs  
18 représentations qui ont été faites dans ce sens-là  
19 dans les dossiers précédents portant sur les plans  
20 d'approvisionnement de Distributeurs.

21 Dans le cadre du présent dossier, les  
22 préoccupations qui ont été soumises dans le cadre  
23 de sa demande d'intervention, portent sur en fait ,  
24 la solutions qui est proposée par le Distributeur,  
25 sans l'analyse des autres scénarios.

1                   Il y a notamment l'utilisation de la  
2 centrale de Cap aux Meules pour la gestion de la  
3 pointe, qui est un enjeu important pour le GRAME.  
4 Et le Distributeur a indiqué que la conversion de  
5 la centrale pour son nouveau rôle, c'est un élément  
6 qui a été pris en compte pour l'analyse économique,  
7 mais pas nécessairement la réfection de la  
8 centrale.

9                   Donc, ça, on considère que c'est un des  
10 enjeux parmi d'autres qui aurait avantage à être  
11 déterminé ou analysé, si on veut, par la Régie,  
12 assez rapidement pour permettre de déterminer si la  
13 stratégie qui est proposée par le Distributeur est  
14 la meilleure.

15                   Et, puis, on considère que la présente  
16 phase serait, dans le fond, le meilleur forum pour  
17 pouvoir les aborder. Et considérant les raisons qui  
18 ont été invoquées par HQD, par maître Turmel, quant  
19 aux impacts de décaler l'étude de la demande au  
20 prochain plan d'approvisionnement, on retient  
21 principalement celui qui concerne, dans le fond, un  
22 retardement de tout le processus de décarbonation  
23 aux Îles. Et, puis, pour nous c'est un enjeu qui  
24 est important.

25                   Puis si on considère l'échéancier qui est

1       prévu, on pourrait, si tout va bien, puis on sait  
2       que dans les projets de cet ampleur-là, il peut y  
3       avoir des délais qui ne sont pas nécessairement  
4       prévus mais on prévoit un raccordement en deux  
5       mille vingt-sept (2027).

6                Donc, c'est seulement dans cinq ans qu'on  
7       pourrait débiter à bénéficier de la réduction des  
8       GES qui sont issus de l'approvisionnement aux îles-  
9       de-la-Madeleine. Donc, pour cette raison-là, ce  
10      qu'on privilégie, c'est la poursuite de l'examen  
11      dans le cadre de la présente phase.

12              Et, puis, si la Régie décidait de l'aborder  
13      dans un prochain dossier ou dans le cadre du  
14      prochain plan d'approvisionnement, on vous soumet  
15      également que ça devrait être traité dans une phase  
16      distincte, considérant qu'il y a plusieurs enjeux  
17      assez significatifs qui doivent être analysés par  
18      la Régie.

19              Donc, le fait de procéder par une phase  
20      distincte, on considère que ça serait opportun.

21      LE PRÉSIDENT :

22      Merci beaucoup. Des questions, Maître Rozon? Merci  
23      beaucoup, Maître Paquet.

24      Me GENEVIÈVE PAQUET :

25      Je vous remercie.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Il n'y aura pas d'autre question. Alors, on  
3 passerait au Regroupement des organismes  
4 environnementaux en énergie avec maître Gabrielle  
5 Champigny. Non, ce n'est pas maître Champigny.

6 Je m'excuse, je ne vois pas votre nom. Est-  
7 ce que vous pouvez vous identifier? Ah... non,  
8 maître Champigny est là. D'accord.

9 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

10 Oui. Est-ce que maître Ouellette était avant moi?

11 Me JOCELYN OUELLETTE :

12 Je l'ai cru, mais c'est peut-être moi qui avais mal  
13 assumé. Toutes mes excuses. Je vous laisse la  
14 parole.

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

16 D'accord. Bonjour, Gabrielle Champigny pour le  
17 ROÉÉ. Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les  
18 Régisseuses.

19 Donc, mon commentaire va se rattacher  
20 beaucoup à ce qui a été dit précédemment. C'est sûr  
21 que, nous, on veut l'examen le plus éclairé  
22 possible de la question.

23 On veut une réflexion cohérente, sérieuse  
24 puis la plus transparente possible dans ce dossier-  
25 là qui est très important pour nos membres puis

1 pour l'utilisation de l'énergie renouvelable.

2           Donc, déterminer une meilleure stratégie  
3 dans les circonstances. Je rejoins un petit peu ce  
4 que... je pense que c'est maître Cadrin qui le  
5 disait, tout à l'heure, pourquoi se limiter dans  
6 l'examen de « la » solution qui est proposée puis  
7 pourquoi ne pas se pencher plus en profondeur sur  
8 les scénarios alternatifs.

9           Puis tout ça, c'est en amont de la demande  
10 éventuelle, sous l'article 73 de la Loi sur la  
11 Régie. Donc, pour nous, ça doit se faire dans un  
12 dossier de plan d'approvisionnement et non au  
13 moment d'une éventuelle demande d'autorisation du  
14 Transporteur.

15           Donc, permettre l'examen de solutions  
16 alternatives puis de creuser les incertitudes qui  
17 entourent le projet d'approvisionnement qui est  
18 suggéré. On a pointé plusieurs incertitudes dans  
19 notre liste de sujets d'intervention, donc c'est...  
20 ça nous préoccupe beaucoup.

21           Puis considérant que le Plan  
22 d'approvisionnement arrive à l'automne deux mille  
23 vingt deux (2022) puis même si c'est... c'est pas  
24 l'idéal pour nous, c'est pas l'approche qu'on  
25 aurait préférée au départ, mais on ne voit pas



1 d'inconvénients nécessairement, là, à reporter...  
2 bien ce ne serait pas nécessairement un report,  
3 comme disait maître Dubé je pense tantôt, mais  
4 c'est... donc, on ne voit pas nécessairement  
5 d'inconvénient à l'examiner dans le cadre du  
6 prochain plan d'approvisionnement, puisqu'il  
7 vient... il vient très vite.

8           Puis il faut dire que ce... ce délai-là  
9 pour examiner la solution de décarbonation des  
10 Îles-de-la-Madeleine c'est... c'est quand même  
11 un... ça a été repoussé à plusieurs reprises puis  
12 le ROÉÉ on s'est positionné dans diverses étapes  
13 depuis le... le dépôt du Plan d'approvisionnement  
14 en deux mille dix-neuf (2019). Donc c'est important  
15 pour nous que ça avance, mais on est conscient de  
16 la situation devant laquelle on est aujourd'hui,  
17 c'est-à-dire qu'il faut... il faut un examen le  
18 plus complet possible, même si ça fait longtemps  
19 qu'on en parle, c'est... les informations qu'on a  
20 en ce moment puis où on est rendus, là, c'est pas  
21 suffisant pour nous puis on veut que la question  
22 soit creusée davantage, donc on... on espère un  
23 examen complet de la question.

24           Puis je voulais juste souligner, là, que...  
25 on n'a pas entendu beaucoup parler de l'article 72

1 de la Loi sur la Régie de l'énergie pendant les  
2 représentations du Distributeur tout à l'heure. Et  
3 c'est un petit peu inquiétant pour nous parce  
4 qu'on... on en vient à se demander justement si on  
5 mise... en fait c'est quoi l'impact de la décision  
6 de la Régie de l'énergie dans le cadre d'une  
7 approbation de démarche, si après ça on va se  
8 ramasser avec une demande sous l'article 73. Est-ce  
9 qu'on... est-ce qu'on vient pas préapprouver ou...  
10 bon, on a des inquiétudes à cet égard-là. On ne  
11 veut pas approuver des hypothèses. On veut  
12 approuver un approvisionnement selon des données  
13 précises, complètes, puis s'assurer que les  
14 prévisions sont suffisantes pour assurer les  
15 besoins en électricité. Donc, je pense que ça fait  
16 le tour de nos représentations.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Alors pas de questions de notre côté. Merci  
19 beaucoup, Maître Champigny. On passerait à  
20 maître...

21 Me GABRIELLE CHAMPIGNY :

22 Merci à vous.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui... à maître Ouellette du RNCREQ.

25

1 REPRÉSENTATIONS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Oui, bonjour. Bien je vais tenter d'être bref, là,  
3 pour ne pas répéter ce que mes collègues ont dit,  
4 mais je partage, là, des propos qui ont déjà été...  
5 qui ont... je pense que c'est maître Cadrin, là,  
6 qui disait : il n'y avait pas d'urgence, là, à  
7 approuver le scénario de 3, là, qui a été retenu  
8 par le Distributeur.

9 Maintenant la question de savoir est-ce  
10 qu'on reporte, là, la question au prochain plan? Ce  
11 serait... c'est effectivement une possibilité puis  
12 si la Régie devait aller dans cette direction-là je  
13 vous soumets qu'on peut quand même utiliser le  
14 temps qui... qu'on a entre aujourd'hui et ce  
15 moment-là à bon escient. On pourrait conserver, là,  
16 la présente Phase 2. Ça pourrait servir à répondre  
17 à certaines questions, là, qui sont peut-être plus  
18 de l'ordre de l'orientation donc. Parce que si je  
19 comprends bien, on reporterait la question de  
20 savoir quel est le choix, quel sera le scénario qui  
21 sera ultimement choisi. Ça, cette question-là  
22 pourra être reportée au prochain plan, mais on  
23 pourrait utiliser la présente Phase 2 pour encadrer  
24 les paramètres dans lesquels ce choix-là peut se  
25 faire.

1 Il y a beaucoup d'intervenants qui  
2 suggèrent l'étude d'autres scénarios ou de bonifier  
3 certains éléments de preuve. Puis on en a dans nos  
4 recommandations, dans la liste... pas dans nos  
5 recommandations, dans la liste des sujets du RNCREQ  
6 on a aussi annoncé, il y avait une question, là,  
7 d'une analyse économique qui était basée sur une  
8 durée de quarante-cinq (45) ans. On voulait aborder  
9 la question de la possibilité de le faire sur une  
10 durée moins longue, obtenir des estimations plus  
11 fiables pour les émissions de GES ou bonifier  
12 l'examen du critère de l'acceptabilité sociale.

13 Donc, peut-être qu'on pourrait utiliser la  
14 présente phase pour s'interroger sur ces enjeux-là  
15 qui encadreraient la... l'étape de choisir le  
16 scénario, de retenir, là, le... le scénario,  
17 ultimement. Donc, il y aurait déjà quelque chose  
18 qui pourrait se faire.

19 Parce qu'il y a une question aussi, peut-  
20 être, de complémentarité des mesures. C'est quelque  
21 chose qui avait été... qui était dans la liste des  
22 sujets du RNCREQ aussi, la possibilité d'avoir un  
23 scénario manquant, qui serait la construction en  
24 deux mille vingt-quatre (2024) d'un certain nombre  
25 d'éoliennes en mer puis une diminution de l'usine.

1 C'est peut-être des questions qui sont  
2 importantes de se pencher, mais on pourrait  
3 déterminer, à savoir si... si ces questions-là  
4 méritent de s'y pencher dans le cadre de la  
5 prochaine phase. Donc, c'est peut-être la  
6 perception ou la suggestion qu'on ferait à la  
7 Régie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci beaucoup. Maître Durand... Madame Durand, pas  
10 de questions? Maître Rozon?

11 Me LOUISE ROZON :

12 Oui. Louise Rozon pour la Formation, Maître  
13 Ouellette. Bonjour.

14 Me JOCELYN OUELLETTE :

15 Bonjour.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Juste pour bien comprendre votre point. Ça serait  
18 que l'on conserve la Phase 2 du présent dossier,  
19 mais qu'il y aurait comme objet, simplement de  
20 déterminer quelles études additionnelles seraient  
21 requises et qui devraient être complétées par le  
22 Distributeur, afin de déposer les résultats dans le  
23 cadre du prochain plan. Et dans le cadre du  
24 prochain plan, avoir en main, peut-être, une  
25 information plus complète, afin de choisir quelle

1 stratégie devrait être effectivement privilégiée?

2 Est-ce que je...

3 Me JOCELYN OUELLETTE :

4 Entre autres. Oui, entre autres.

5 Me LOUISE ROZON :

6 ... comprends bien votre point?

7 Me JOCELYN OUELLETTE :

8 Entre autres, mais ça pourrait servir aussi...

9 peut-être que, dans le cadre de la présente phase,  
10 des intervenants pourraient vous justifier

11 l'intérêt de se pencher sur d'autres scénarios. On  
12 en a retenu... t'sais, on en a...

13 Me LOUISE ROZON :

14 Oui.

15 Me JOCELYN OUELLETTE :

16 Il y en a trois qui ont été identifiés, on en  
17 retient un, mais peut-être que des intervenants  
18 pourraient vous... Puis... Parce que la question a  
19 été posée, mais voulez-vous une analyse des dix-  
20 sept (17) scénarios en détail?

21 Je pense que tout le monde est  
22 comme : « Non, non, on ne fera pas une analyse en  
23 détail des dix-sept (17) », mais peut-être qu'il y  
24 aurait la pertinence d'analyser plus en profondeur  
25 d'autres scénarios.

1                   Donc, on pourrait utiliser la présente  
2 phase pour répondre à ces questions-là : quels sont  
3 les autres scénarios qui méritent une analyse plus  
4 en profondeur, comment est-ce que cela peut être  
5 fait? Puis, on se penchera sur le résultat de tout  
6 ça dans le prochain plan. C'est la suggestion qu'on  
7 vous fait aujourd'hui.

8 Me LOUISE ROZON :

9 Parfait. Merci beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci beaucoup, Maître Ouellette. Alors, on  
12 conclurait avec Regroupement pour la transition,  
13 l'innovation et l'efficacité énergétiques, avec  
14 maître Dominique Neuman... et le voilà.

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,  
17 Mesdames les Régisseuses. Dominique Neuman pour le  
18 Regroupement pour la transition, l'innovation et  
19 l'efficacité énergétiques.

20                   Alors, je suis absolument enchanté des  
21 propos que vient de tenir le RNCREQ il y a un  
22 instant. Et c'est dommage qu'avec le jeu de  
23 l'alphabet, que je vienne après, mais en fait, ça  
24 rejoint énormément les propos que je voulais vous  
25 tenir. Et je vais faire certaines variations sur

1 les recommandations du RNCREQ.

2 D'abord, il y a quelques instants, ça a été  
3 mentionné qu'on ne parlait pas assez de l'article  
4 72. L'article 72 confère à la Régie un pouvoir  
5 énorme, un pouvoir important, d'approuver avec ou  
6 sans modifications le Plan d'approvisionnement qui  
7 lui est soumis, donc qui inclut le Plan  
8 d'approvisionnement des Îles-de-la-Madeleine.

9 Et dans l'exercice de sa juridiction... en  
10 fait, de toutes ses juridictions, la Régie applique  
11 l'article 5, qui l'amène à tenir compte de  
12 l'intérêt public, des objectifs des politiques  
13 énergétiques gouvernementales, du développement  
14 durable, de l'équité sur le plan individuel et  
15 collectif.

16 Ce qui permet notamment... ce qui rejoint  
17 les quatre critères de sélection qu'Hydro-Québec,  
18 elle-même, a identifiés, à savoir : il faut que la  
19 solution retenue permette une réduction des  
20 émissions de gaz à effet de serre. Et là-dessus, il  
21 y a un grand nombre des solutions qui permettent  
22 cela dans la liste considérée.

23 Également, il faut que la solution soit  
24 fiable. Et Hydro-Québec a dit, dans son texte :  
25 toutes les solutions sont fiables, la fiabilité



1 n'est pas un enjeu. Il faut également que ce soit  
2 économiquement acceptable. Là, la solution du  
3 raccordement apparaît en haut de la liste, mais les  
4 chiffres sont très préliminaires.

5 Grosso modo un grand nombre de solutions  
6 sont dans les coûts comparables, mais on ne sait  
7 pas ce que donneront les chiffres plus tard  
8 lorsqu'ils seront davantage précisés. Il suffit  
9 d'une légère sensibilité pour que peut-être, je dis  
10 bien « peut-être », peut-être que la solution du  
11 raccordement s'avérera plus cher que prévue et  
12 c'est ce que nous mentionnons dans nos textes, que  
13 ça a peut-être été sous-évalué. C'est un projet  
14 très risqué et peut-être que ça fera... Ça  
15 déplacera ce projet dans le liste par rapport aux  
16 autres.

17 Et surtout il y a l'acceptabilité sociale  
18 et là-dessus et c'est ce qu'on a mentionné, c'est  
19 qu'à la fois Hydro-Québec dit qu'il n'y a pas de  
20 problèmes de fiabilité entre les différentes  
21 solutions, mais dans le questionnaire qui a permis  
22 de calculer et qui a permis d'évaluer  
23 l'acceptabilité sociale, le préambule à la question  
24 qui demandait aux gens de faire leur choix énonçait  
25 plein de problèmes de fiabilité sur plein d'options

1 alternatives autres que le raccordement.

2           Donc, on leur disait dans un très long  
3 texte et je ne sais même pas combien de temps que  
4 ça a pris pour que le sondeur lise le texte très  
5 long avant de poser la question.

6           Donc, de dire cette solution-là, il y a tel  
7 et tel problème de fiabilité. Cette solution-là il  
8 y a tel et tel problème de la fiabilité, puis après  
9 avoir énuméré tous les problèmes, on vous demande  
10 qu'est-ce que vous préférez comme option.

11           Bien, c'est certain qu'on appelle ça « un  
12 sondage biaisé » et surtout quand Hydro-Québec  
13 elle-même dit qu'il n'y a pas de problème de  
14 fiabilité. Donc, ceci nous amène à partager les  
15 vues que beaucoup d'intervenants vous ont  
16 mentionnées, à savoir, qu'il faudrait qu'on évalue  
17 plus que le seul scénario du raccordement.

18           Et tous les intervenants, et sauf justement  
19 le RNCREQ qui a été beaucoup plus précis à cet  
20 égard il y a un instant, tous les intervenants  
21 n'étaient pas trop sûrs de la manière dont leur  
22 souhait d'avoir des données plus complètes sur les  
23 autres scénarios vont vous arriver. Que ça va finir  
24 par vous être déposé.

25           Parce qu'Hydro-Québec son souhait, c'est de

1 développer davantage les données sur son scénario  
2 de raccordement, de faire l'étude d'avant-projet,  
3 mais Hydro-Québec ne vous a parlé et au contraire  
4 vous a dit qu'elle n'a pas l'intention de faire  
5 d'étude d'avant-projet ou de vous fournir des  
6 études plus précises sur les autres scénarios.

7 Et ce qu'on souhaite éviter c'est que  
8 quelle que soit la date où le dossier va procéder,  
9 qu'on arrive avec la séquence des étapes usuelles,  
10 à savoir, demande de renseignements. Donc, tous les  
11 intervenants que vous avez entendus ont tous  
12 demandé des précisions sur les autres scénarios et  
13 Hydro-Québec va soit dire qu'elle ne les a pas,  
14 soit dire que c'est non pertinent et on sera à deux  
15 semaines du délai pour que les intervenants  
16 déposent leur mémoire.

17 Alors, on va essayer de rattraper ce qui  
18 n'aura pas été répondu en contestant les non-  
19 réponses et il y aura peut-être quelques réponses  
20 supplémentaires qui seront fournies, mais ce n'est  
21 pas la manière idéale de procéder comme ça à  
22 reculons.

23 Et donc, nous sommes d'accord à procéder de  
24 la manière dont le RNCREQ vous a fait la  
25 proposition, mais en regardant tout dans la phase

1 2. C'est-à-dire y compris la partie suivante où le  
2 RNCREQ était un peu d'accord à le reporter au plan  
3 d'approvisionnement suivant.

4 On trouve en effet important que ce soit  
5 les mêmes décideurs, donc la même formation qui a  
6 déjà commencé sa réflexion et les mêmes analystes  
7 qui appuient les régisseurs à cet égard, que ce  
8 soit ces mêmes personnes qui puissent poursuivre  
9 le dossier jusqu'à son aboutissement qui sera le  
10 choix du Plan d'approvisionnement pour les Îles-de-  
11 la-Madeleine.

12 Donc, on propose effectivement une sous-  
13 étape ou une étape 1 dans une phase 2 là pour  
14 traiter de l'encadrement des informations qui  
15 devraient être fournies sur l'ensemble des  
16 scénarios, que ce soit celui sur le raccordement  
17 que ce soit les autres.

18 Est-ce qu'on va présélectionner un nombre  
19 limité de scénarios dans cette phase, dans cette  
20 étape d'encadrement? Je crois que oui. Je pense que  
21 personne ne veut analyser de façon égale les dix-  
22 sept (17) scénarios.

23 Donc, il y aura sûrement une décision qui  
24 pourra être prise par la Régie après avoir entendu  
25 tout le monde pour savoir quel est l'éventail des

1 scénarios qui mérite d'être examinés, et en gardant  
2 à l'esprit que le mot « scénario » devra peut être  
3 être interprété de façon large puisqu'une des  
4 choses que nous proposons et que certains à Hydro  
5 Québec proposent, ont proposé, c'est d'avoir un  
6 bouquet... un bouquet d'options - le mot  
7 « bouquet » vient des gens d'Hydro Québec - de  
8 pouvoir examiner plusieurs... plusieurs scénarios,  
9 de les combiner et même... et de les combiner pas  
10 nécessairement tous en même temps, de faire peut  
11 être une approche graduelle, comme ça se fait  
12 ailleurs dans d'autres... il y a d'autres Îles qui  
13 ont été, on a parlé des îles Orcades, il y a  
14 d'autres endroits où c'est de cette manière qu'on a  
15 procédé.

16 On a commencé un pas à la fois, pas tout en  
17 même temps, donc ça permet de... ça permet, d'une  
18 part, de mitiger le risque en ne faisant pas tout  
19 en même temps, et de mieux connaître le  
20 comportement du réseau après... après un premier  
21 ajout de bouquet, puis ensuite en ajouter d'autres.

22 Donc, ça devrait faire partie, selon nous,  
23 de la réfection à faire dans cette étape  
24 d'encadrement, et ce n'est pas nouveau pour la  
25 Régie que la Régie procède à une telle étape

1 d'encadrement.

2 J'ai en souvenir dans le dossier 4058-2018  
3 Phase 2, effectivement, la Régie avait demandé aux  
4 intervenants et à Hydro Québec de lui soumettre  
5 leurs propositions quant à la manière d'encadrer  
6 une future étude de productivité multi...  
7 multifactorielle qui allait être réalisée plus  
8 tard.

9 Donc, cette étape a eu lieu, puis il y a  
10 sûrement plein d'autres exemples où la Régie a  
11 procédé de cette manière, donc il faut faire  
12 d'abord l'encadrement, et donc ça permettra à tout  
13 ce qui vous a été dit aujourd'hui par les  
14 différents intervenants de prendre forme, de se  
15 traduire par des choses concrètes à faire pour  
16 avoir la meilleure information possible sur plus  
17 qu'un scénario.

18 Une fois que ça aura lieu, bon, on se  
19 rapprochera déjà un petit peu plus de la date où  
20 l'étude d'avant-projet du raccordement sera prête,  
21 et peut être qu'il y aura d'autres études qui ne  
22 porteraient pas nécessairement le nom d'étude  
23 d'avant-projet, mais d'autres études à faire sur  
24 d'autres... d'autres scénarios. Donc, ça nous  
25 semble la bonne manière de procéder.

1 Et une fois qu'on aura cette information,  
2 de rester dans la Phase 2 du présent dossier comme  
3 je l'ai mentionné, avec les mêmes régisseurs et les  
4 mêmes analystes pour travailler à partir de  
5 l'information qui aura été ainsi fournie. Ça fait  
6 que ça complète mes représentations, puis je vous  
7 remercie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci beaucoup. Bien, vous avez été très clair,  
10 Maître Neuman, il n'y aura pas de questions de  
11 notre part. Alors, je remercie tous les  
12 participants à cette rencontre de ce matin. On va  
13 évidemment... Ah, est-ce que maître Turmel  
14 souhaiterait peut être avoir un commentaire final?

15 RÉPLIQUE PAR Me SIMON TURMEL :

16 Oui, j'aurai quelques... oui, quelques commentaires  
17 finaux, je serai... je serai assez bref. Tout  
18 d'abord, je dois admettre que j'ai comme une drôle  
19 de sensation ce matin. Depuis le début du plan  
20 d'appro, j'avais l'impression que tous les... la  
21 plupart des intervenants étaient pressés que la  
22 Phase 2 avance, étaient pressés que la question de  
23 la stratégie des Îles de la Madeleine avance, puis  
24 soudainement, pour des raisons qu'on ne comprend  
25 pas trop, bien là, ils changent de cap, puis

1 certains souhaitent effectivement un report.

2           Donc, je dois admettre une certaine  
3 surprise par rapport à ça, d'autant que la Phase 2  
4 n'est pas encore commencée, il n'y a pas eu encore  
5 de DDR ou quoi que ce soit, donc plusieurs  
6 intervenants, justement, s'avancent sur ça sans que  
7 ce soit appuyé.

8           La question des retards, j'ai profité  
9 justement du fait que les différents intervenants  
10 passaient pour aller un peu plus aux nouvelles sur  
11 la question de la subvention. Donc, effectivement,  
12 c'est sûr que c'est des subventions qui sont  
13 conditionnelles à plusieurs critères, mais c'est  
14 une subvention qui pourrait atteindre plusieurs  
15 dizaines de... plusieurs dizaines de millions de  
16 dollars, qui pourrait peut être même atteindre cent  
17 millions de dollars (100 M\$).

18           Donc, c'est quand même quelque chose  
19 d'assez important dans le cadre du dossier, ce  
20 n'est pas... ce n'est pas vingt cinq mille dollars  
21 (25 000 \$), ce n'est pas négligeable, puis c'est  
22 sûr c'est conditionnel, mais je pense que c'est  
23 important que le Distributeur puisse avoir  
24 l'opportunité de faire les démarches, justement,  
25 pour pouvoir l'avoir, je pense que c'est à



1 l'avantage de tous qu'on ait un cadre de  
2 réalisation du projet qui fasse en sorte que oui,  
3 effectivement, on puisse faire les démarches pour  
4 aller chercher, pour tenter d'aller chercher cette  
5 subvention.

6 Revenir sur l'AQPER, on nous a parlé de la  
7 question des scénarios alternatifs. Je pense que  
8 c'est important puis j'ai l'impression de revenir  
9 un petit peu sur la réplique que j'ai faite en  
10 Phase 1 du dossier. Je pense que c'est important de  
11 rappeler que c'est le Plan d'approvisionnement du  
12 Distributeur, ici, c'est la demande du  
13 Distributeur. C'est ce sur quoi la Régie devra  
14 rendre sa décision, devra examiner. C'est la  
15 demande du Distributeur. C'est l'objet du dossier.  
16 Ce n'est pas le plan d'appro des Intervenants, là.

17 Donc, qu'est-ce que la Régie devra faire,  
18 c'est approuver oui ou non la stratégie du  
19 Distributeur relativement à la conversion du réseau  
20 des Îles-de-la-Madeleine et non pas approuver  
21 différents scénarios autres qui ne sont pas à la  
22 preuve du Distributeur.

23 Je ne suis pas en train de dire que les  
24 Intervenants ne peuvent pas examiner, ne peuvent  
25 pas pousser plus loin, mais d'une part, ce n'est

1 pas au Distributeur de faire la preuve des  
2 Intervenants, d'une part, et d'autre part, ce ne  
3 sont pas sur ces scénarios autres que la Régie aura  
4 à rendre sa décision et à dire : j'approuve le plan  
5 de l'AQPER ou j'approuve la stratégie présentée par  
6 l'AQPER. Non, c'est le Plan du Distributeur.

7 Communauté maritime. Le procureur de la  
8 Communauté maritime nous a dit qu'il désirait que  
9 l'analyse soit faite de façon complète, mais c'est  
10 justement l'objet de la Phase 2 du dossier. Il nous  
11 a parlé notamment de la question d'acceptabilité  
12 sociale, il nous a émis un certain nombre de  
13 questionnements, bien elle sert à ça, la Phase 2 du  
14 dossier, c'est-à-dire questionner la preuve du  
15 Distributeur, poser des DDR et par la suite, dans  
16 le cadre de leur preuve à eux, tirer les  
17 conclusions qu'ils souhaitent, relativement,  
18 justement, à la preuve du Distributeur et suite aux  
19 commentaires qui auront été faits à cet effet-là.

20 Donc, les commentaires de mon confrère qui  
21 représente la Communauté maritime, bien je  
22 répondrais à ça, c'est justement, c'est l'objet de  
23 la Phase 2, de répondre aux préoccupations, aux  
24 principales préoccupations qu'il a émises.

25 J'écoutais maître Ouellette du RNCREQ, puis

1 en fait, j'ai comme eu... j'ai eu une image  
2 biblique en tête : l'image de la multiplication des  
3 pains, mais une version Régie, c'est-à-dire la  
4 multiplication des dossiers ou multiplication des  
5 phases.

6 Parce que, tant maître Ouellette que maître  
7 Neuman, bien, c'est à ça qu'ils nous invitent,  
8 c'est-à-dire commencer à étudier un dossier dans...  
9 commencer à examiner un sujet dans différents  
10 dossiers qui vont peut-être être ouverts encore,  
11 qui vont chevaucher. Regardez.

12 C'est compliqué ce qu'ils nous demandent,  
13 c'est contraire à l'efficacité réglementaire, ce  
14 n'est certainement pas souhaitable, justement, si  
15 on souhaite convertir les Îles-de-la-Madeleine un  
16 jour, que d'ajouter des dossiers et d'ajouter des  
17 phases dans d'autres dossiers. Regardez, je pense  
18 qu'on a un bon, on a différents forums déjà pour  
19 examiner ici la solution privilégiée, la stratégie  
20 de conversion des Îles-de-la-Madeleine, on a cette  
21 Phase 2 là, puis il va y avoir également, après le  
22 73 sous un autre angle, mais le 73 du Transporteur.

23 Donc, en tout respect pour mes confrères,  
24 je pense que le cadre réglementaire existant permet  
25 un examen approfondi de la demande du Distributeur.

1                   Donc, ça va faire le tour des commentaires  
2 que j'avais à émettre en réplique.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Turmel. Alors, merci à tous pour  
5 votre... Bon, on me suggère de prendre une pause et  
6 on pourrait éventuellement vous revenir avec  
7 quelques questions. Alors, on se revoit à onze  
8 heures trente (11 h 30). À tantôt

9

10 SUSPENSION

11

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, rebonjour à tous. Après discussion et  
14 réflexion, nous n'aurons pas d'autres questions à  
15 poser. Alors, merci beaucoup à tous les  
16 Intervenants, merci beaucoup du temps que vous nous  
17 avez consacré ce matin.

18                   La Régie va donc entamer son délibéré quant  
19 à la suite à donner à cette Phase 2 et nous allons  
20 vous revenir, évidemment, dans les meilleurs délais  
21 possibles. Alors, merci à tous et bonne journée.

22 Me SIMON TURMEL :

23 Je vous remercie.

24 FIN DE L'AUDIENCE.

25

---

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en  
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7